

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 9 avril 2018
(18 H)
Compte-rendu de séance

✿ 41 délibérations ont été présentées à l'ordre du jour du Conseil Municipal

✿ La délibération n°27/64 « Montant de l'indemnité représentative de logement pour l'année 2017 – Avis de la commune » est présentée avant la délibération 26/63

✿ Délibérations qui ont fait l'objet d'abstentions :

➤ La délibération n°1/38 « Décision Modificative 2018 n°1 avant Budget Supplémentaire – Budget Général » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention du groupe « Albi Bleu Marine - FN »

➤ La délibération n°3/40 « Budget Eau – Admission en non-valeur concernant des factures d'eau hors locataires H.L.M » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention du groupe « Albi Bleu Marine - FN »

➤ La délibération n°4/41 « Demande de subventions – Rénovation des locaux du groupe scolaire Jean-Jacques Rousseau » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstentions du groupe « Albi Bleu Marine - FN », Roland Foissac -pouvoir de Dominique Mas- de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes » –, Pascal Pragnère de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes » et Catherine Biau du groupe « Socialiste et Citoyen » qui a donné pouvoir à Pascal Pragnère.

➤ La délibération n°9/46 « Convention Territoriale en faveur de la culture et des publics avec le Ministère de la Culture » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention du groupe « Albi Bleu Marine - FN »

➤ La délibération n°19/56 « SASP Sporting Club Albigeois – Modification de la convention de financement pour les saisons 2014 à 2015 à 2020-2021 – Avenant n°2 à la convention du 27 avril 2015 » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstentions du groupe « Albi Bleu Marine - FN », Roland Foissac -pouvoir de Dominique Mas- de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes », Pascal Pragnère de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes » et Catherine Biau du groupe « Socialiste et Citoyen » qui a donné pouvoir à Pascal Pragnère.

✿ Délibérations qui n'ont pas été adoptées à l'unanimité :

➤ La délibération n°5/42 « Création d'un poste de non titulaire de catégorie A » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, vote contre de Muriel Roques Etienne -pouvoir de Philippe Bonnacarrère-.

➤ **Délibération n°14/51 «Liste des associations sportives qui bénéficieront de contrats d'objectifs de 2018 à 2020» :**

Pascal Pragnère propose d'amender cette délibération en supprimant de la liste des associations qui bénéficieront de contrats d'objectifs, le Moto Club Albigeois.

Vote de l'amendement :

Pour : la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes » et le groupe « Socialiste et Citoyen »

Abstention du groupe « Albi Bleu Marine - FN »

Contre : le groupe majoritaire et Muriel Roques Etienne – pouvoir de Philippe Bonnacarrère-

L'amendement est rejeté.

Vote de la délibération :

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, vote contre de Pascal Pragnère de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes » -pouvoir de Catherine Biau du groupe « Socialiste et Citoyen », abstentions d'Elodie Nadjar, Fabien Lacoste, Dominique Pechdo -pouvoir de Patrice Bedier- du groupe « Socialiste et Citoyen » et Roland Foissac -pouvoir de Dominique Mas- de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes ».

➤ **La délibération n°21/58 «Tourisme, commerce et marchés : reconversion d'un bâtiment propriété de la ville rue Peyrolière – appel à manifestation d'intérêt» est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, vote contre de Roland Foissac -pouvoir de Dominique Mas- de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes », abstentions de Pascal Pragnère de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes » -pouvoir de Catherine Biau du groupe « Socialiste et Citoyen », et Elodie Nadjar, Fabien Lacoste, Dominique Pechdo -pouvoir de Patrice Bedier- du groupe « Socialiste et Citoyen »**

➤ **La délibération n°22/59 «Avis sur le Projet Régional de Santé (PRS)» est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, vote contre d'Elodie Nadjar, Fabien Lacoste, Dominique Pechdo -pouvoir de Patrice Bedier- du groupe « Socialiste et Citoyen », de Roland Foissac -pouvoir de Dominique Mas- de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes », Pascal Pragnère de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes » et Catherine Biau du groupe « Socialiste et Citoyen » qui a donné pouvoir à Pascal Pragnère.**

➤ **Délibération n°26/63 «Ecole Camille Claudel – Fermeture pour la rentrée 2019-2020 et restitution des locaux au Département »**

Après une suspension de séance, Mme le Maire ré-ouvre le conseil municipal.

Roland Foissac -pouvoir de Dominique Mas-, Pascal Pragnère de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes », Catherine Biau du groupe « Socialiste et Citoyen » qui a donné pouvoir à Pascal Pragnère et le groupe « Albi Bleu Marine -FN » ne prennent pas part au vote.

Vote contre d'Elodie Nadjar, Fabien Lacoste, Dominique Pechdo -pouvoir de Patrice Bedier- du groupe « Socialiste et Citoyen », abstention de Muriel Roques Etienne -pouvoir de Philippe Bonnacarrère-

La délibération est adoptée.

✿ Pour les délibérations n° 29/63 à n°41/78 :

**Roland Foissac -pouvoir de Dominique Mas-, Pascal Pragnère de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes », Catherine Biau du groupe « Socialiste et Citoyen » qui a donné pouvoir à Pascal Pragnère, le groupe « Albi Bleu Marine -FN » et Fabien Lacoste du groupe « Socialiste et Citoyen » ne prennent pas part au vote.
Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.**

Conseil Municipal
Séance Publique du 9 avril 2018

- 1 / 38 - Décision Modificative 2018 n° 1 avant Budget Supplémentaire - Budget Général**
Louis BARRET, rapporteur
- 2 / 39 - Budget Général - Admission en non-valeur**
Louis BARRET, rapporteur
- 3 / 40 - Budget Eau - Admission en non-valeur concernant des factures d'eau hors locataires H.L.M.**
Louis BARRET, rapporteur
- 4 / 41 - Demande de subventions - Rénovation des locaux du groupe scolaire Jean-Jacques Rousseau.**
Louis BARRET, rapporteur
- 5 / 42 - Création d'un poste de non titulaire de catégorie A**
Gisèle DEDIEU, rapporteur
- 6 / 43 - Liste des logements de fonction**
Gisèle DEDIEU, rapporteur
- 7 / 44 - Carnaval 2018 - Attribution d'une subvention aux associations ayant participé à l'animation des chars**
Daniel GAUDEFROY, rapporteur
- 8 / 45 - Exposition patrimoniale « D'or et de lumière : quand lettres et lettrines s'animent » et projets de valorisation y afférant - demande de subventions au Ministère de la Culture**
Naïma MARENGO, rapporteur
- 9 / 46 - Convention territoriale en faveur de la culture et des publics avec le Ministère de la Culture**
Naïma MARENGO, rapporteur
- 10 / 47 - Maison des Jeunes et de la Culture - Attribution d'une subvention pour célébrer les 60 ans de la MJC**
Naïma MARENGO, rapporteur
- 11 / 48 - Association Flamenco pour Tous : Attribution d'une subvention pour l'organisation des rencontres Albi Flamenca 2018**
Naïma MARENGO, rapporteur
- 12 / 49 - Collégiale Saint-Salvi : Restauration de la crypte et de la chapelle Saint-Louis - Actualisation du plan de financement**
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur
- 13 / 50 - Activités de loisirs pour les jeunes - Tarifs des séjours Eté 2018**
Michel FRANQUES, rapporteur
- 14 / 51 - Liste des associations sportives qui bénéficieront de contrats d'objectifs de 2018 à 2020**
Michel FRANQUES, rapporteur
- 15 / 52 - Association ASPTT Omnisports section Football - Versement d'une subvention de fonctionnement au titre de la saison 2017/2018**
Michel FRANQUES, rapporteur
- 16 / 53 - Association ASPTT Omnisports section Golf - Versement d'une subvention d'équipement**
Michel FRANQUES, rapporteur
- 17 / 54 - ASPTT Omnisports section Tennis de table - Entente des Clubs de l'Albigeois - Comité**

d'animation des supporters du Sporting Club Albigeois - Volley Ball Albigeois - ASPTT Omnisports section Football - Aides Financières pour organiser des manifestations sportives

Michel FRANQUES, rapporteur

18 / 55 - Entente des Clubs de l'Albigeois - Organisation des Championnats de France Elite d'athlétisme - Aide financière

Michel FRANQUES, rapporteur

19 / 56 - SASP Sporting Club Albigeois - Modification de la convention de financement pour les saisons 2014-2015 à 2020-2021 - Avenant n°2 à la convention du 27 Avril 2015

Michel FRANQUES, rapporteur

20 / 57 - Mise aux normes de l'éclairage du Stadium Municipal d'Albi - Demande de subvention à la Région Occitanie

Michel FRANQUES, rapporteur

21 / 58 - Tourisme, commerce et marchés : Reconversion d'un bâtiment propriété de la ville rue Peyrolière - appel à manifestation d'intérêt

Laurence PUJOL, rapporteur

22 / 59 - Avis sur le Projet Régional de Santé (PRS)

Jean-Christophe DELAUNAY, rapporteur

23 / 60 - Centre Culturel Occitan de l'Albigeois (CCOA) : Attribution d'une subvention pour l'organisation de la Janada le 23 juin 2018

Sylvie BASCOUL-VIALARD, rapporteur

24 / 61 - Association Albi Occitana - projet ESPELIDA 2018 - attribution de subvention

Sylvie BASCOUL-VIALARD, rapporteur

25 / 62 - Ateliers périscolaires 2017-2018 - Attribution de subventions et prestations

Sylvie BASCOUL-VIALARD, rapporteur

26 / 63 - Ecole Camille Claudel - Fermeture pour la rentrée 2019-2020 et restitution des locaux au Département

Sylvie BASCOUL-VIALARD, rapporteur

27 / 64 - Montant de l'indemnité représentative de logement pour l'année 2017 - Avis de la commune

Sylvie BASCOUL-VIALARD, rapporteur

28 / 65 - Site patrimonial remarquable : actualisation de la carte de repérage des façades et éléments d'architecture éligibles à l'attribution d'une subvention municipale

Bruno LAILHEUGUE, rapporteur

29 / 66 - Place du Foirail du Castelvieu : Subventions façades

Bruno LAILHEUGUE, rapporteur

30 / 67 - ZAD de Canavières : acquisition de terrains à Mmes Danielle et Nathalie Barthe.

Bruno LAILHEUGUE, rapporteur

31 / 68 - ZAD de Canavières : acquisition d'un terrain bâti à monsieur Fulgence Polo.

Bruno LAILHEUGUE, rapporteur

32 / 69 - Boulevard Lacombe : acquisition de terrain à la SNCF Réseau.

Bruno LAILHEUGUE, rapporteur

33 / 70 - Route de Castres : acquisition de terrains à la SCI du 8 Boulevard Sout - emplacement réservé n°65.

Bruno LAILHEUGUE, rapporteur

34 / 71 - Impasse Lieutenant Colonel Rolland : acquisition d'une parcelle aux consorts Auriol - emplacement réservé n°64.

Bruno LAILHEUGUE, rapporteur

35 / 72 - Rue de la Madeleine – vente d'un ensemble immobilier à l'AGAPEI – Déclassement anticipé du bien et modification des conditions de vente

Bruno LAILHEUGUE, rapporteur

36 / 73 - Mas de Blanc – Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) – SAS Mas Blanc – Avenant n°1.

Bruno LAILHEUGUE, rapporteur

37 / 74 - Secteur de Pélissier : acquisition d'une parcelle à Tarn Habitat – chemin de Las Bories.

Bruno LAILHEUGUE, rapporteur

38 / 75 - Site de Pélissier - Mise à disposition de terrain pour la reconversion du parc à charbon de l'ancienne centrale thermique en parc photovoltaïque au sol - Approbation de la convention de partenariat et de la promesse de bail avec le groupement SIPEnR - IRISOLARIS

Patrick BETEILLE, rapporteur

39 / 76 - Renouvellement et actualisation du traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel sur la commune d'Albi entre la ville et GRDF

Patrick BETEILLE, rapporteur

40 / 77 - 1 % Paysage : aménagement paysager de la rocade – conventions de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la Ville et l'Agglomération

Pierre-Marie SENES, rapporteur

41 / 78 - Décisions du Maire

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

FINANCES

1 / 38 - Décision Modificative 2018 n° 1 avant Budget Supplémentaire - Budget Général

L'an deux mille dix huit, le neuf avril

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 avril 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Muriel ROQUES ETIENNE, Elodie NADJAR, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE

Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU

Farah KHELOUFI donne pouvoir à Odile LACAZE

Magali CAMBON donne pouvoir à Nathalie BORGHESE

Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE

Patrice BEDIER donne pouvoir à Dominique PECHDO

Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

FINANCES

1 / 38 - Décision Modificative 2018 n° 1 avant Budget Supplémentaire - Budget Général

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 27 mars 2018

Service pilote : Budget général

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Il est soumis à votre examen le projet de décision modificative 2018 n° 1 avant budget supplémentaire du Budget Général.

En section de fonctionnement, les dépenses et les recettes sont égales à 700,00 € et prennent en compte des virements de crédits de compte à compte à l'intérieur des chapitres 011 -65 – 67 et 023.

En dépenses :	
Subventions	250 000 €
Ajustement des charges à caractère général	-43 680 €
Ajustement des charges exceptionnelles	7 000 €
Virement à la section d'investissement	-212 620 €
En recettes :	
Ajustement de recettes nouvelles	700 €

En section d'investissement, les dépenses et les recettes sont égales à 850,00€ et prennent en compte des virements de dépenses entre chapitres et des compléments de crédits comme suit :

En dépenses :	
Chapitre 800 – Équipement des services	41 450 €
Chapitre 801 – Bâtiments communaux	92 900 €
Chapitre 802 – Embellissement du cadre urbain	500 €
Chapitre 813 – Plaine des sports	15 000 €
Chapitre 834 – Equipement Stadium	665 500 €
Chapitre 835 – Equipement stade Rigaud	6 000 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	-820 500 €
En recettes	
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	-212 620 €
Chapitre 16 – Emprunts	213 470 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le projet de la Décision Modificative 2018 n° 1 avant Budget Supplémentaire tel qu'il est présenté en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

ladite Décision Modificative 2018 N° 1 avant Budget Supplémentaire du Budget Général conformément à la balance générale jointe en annexe, équilibrée comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	700,00 €	700,00 €
Investissement	850,00 €	850,00 €
Total	1 550,00 €	1 550,00 €

Nombre de votants : 43

Abstentions : 3 (le groupe "Albi Bleu Marine - FN")

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Catherine-Lagarde Mazel
Directrice générale adjointe des services

FINANCES

2 / 39 - Budget Général - Admission en non-valeur

L'an deux mille dix huit, le neuf avril

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 avril 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Muriel ROQUES ETIENNE, Elodie NADJAR, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE

Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU

Farah KHELOUFI donne pouvoir à Odile LACAZE

Magali CAMBON donne pouvoir à Nathalie BORGHESE

Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE

Patrice BEDIER donne pouvoir à Dominique PECHDO

Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

FINANCES

2 / 39 - Budget Général - Admission en non-valeur

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 27 mars 2018

Service pilote : Budget général

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Malgré les différentes poursuites effectuées par le Comptable, il n'a pas été possible de recouvrer la somme de 19 652,97 € correspondant à des factures impayées de 2013 à 2017.

Ces factures correspondent aux listes établies par le Trésorier Principal d'Albi-Ville.

Il convient donc d'émettre en non valeur ces titres, conformément aux états transmis par la Trésorerie d'Albi-Ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la demande d'admission en non valeur,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

l'admission en non valeur des titres par l'émission de mandats au chapitre 65 article 6541 comme suit :

Numéro de listes	Montant TTC
3019920533	851,37
3020520233	458,50
3031960233	4 106,55
3064170533	4 671,71
3063970533	6 792,32
3070580533	1 254,15
3087460233	1 338,66
3197530533	179,71
Total	19 652,97

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Catherine-Lagarde Mazel
Directrice générale adjointe des services

FINANCES

3 / 40 - Budget Eau - Admission en non-valeur concernant des factures d'eau hors locataires H.L.M.

L'an deux mille dix huit, le neuf avril

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 avril 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Muriel ROQUES ETIENNE, Elodie NADJAR, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE

Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU

Farah KHELOUFI donne pouvoir à Odile LACAZE

Magali CAMBON donne pouvoir à Nathalie BORGHESE

Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE

Patrice BEDIER donne pouvoir à Dominique PECHDO

Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

FINANCES

3 / 40 - Budget Eau - Admission en non-valeur concernant des factures d'eau hors locataires H.L.M.

référence(s) :

Commission ressources-organisation du 27 mars 2018

Service pilote : Budgets annexes

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Il a été établi divers titres de recette concernant le budget de l'eau :

Malgré les différentes poursuites effectuées par le Comptable, il n'a pas été possible de recouvrer ces créances dont le montant s'élève à 59 779,03 € TTC pour le budget de l'eau.

Ces factures sont relatives à des impayés de consommation d'eau.

Il convient donc d'émettre en non valeur ces titres, conformément aux états transmis par le Trésorier Principal d'Albi-Ville, par l'émission d'un mandat pour le budget de l'eau d'un montant de 56 662,60 € H.T., 3 116,43 € de TVA au chapitre 65 article 6541.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la demande d'admission en non valeur,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE

l'admission en non valeur des titres par l'émission d'un mandat pour le budget de l'eau d'un montant de 56 662,60 € H.T, 3 116,43€ de TVA au chapitre 65 article 6541 comme suit :

RÉFÉRENCES	MONTANT H.T.	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.
Liste n° 2672140833	1 367,56	75,21	1 442,77
Liste n° 3013500833	5 558,74	305,73	5 864,47
Liste n° 3015520833	4 016,14	220,89	4237,03
Liste n° 3034160233	2 724,32	149,84	2 874,16
Liste n° 3034760233	3 462,85	190,45	3 653,30
Liste n° 3040960833	4 699,35	258,47	4 957,82
Liste n° 3053560833	4 091,75	225,04	4 316,79
Liste n° 3072580533	3 910,62	215,08	4 125,70
Liste n° 3118930233	6 941,23	381,77	7 323,00
Liste n° 3031970233	3 266,15	179,64	3 445,79
Liste n° 3173110533	3 895,57	214,26	4 109,83
Liste n° 3175910233	3 208,04	176,44	3 384,48
Liste n° 3177920533	3 364,40	185,04	3 549,44
Liste n° 3181720533	126,22	6,94	133,16
Liste n° 3181920233	345,05	18,98	364,03
Liste n° 3181720833	649,24	35,71	684,95
Liste n° 3181930233	1 017,55	55,96	1 073,51
Liste n° 3182130233	1 500,54	82,53	1 583,07
Liste n° 3182340233	2 517,28	138,45	2 655,73
TOTAL	56 662,60	3 116,43	59 779,03

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Nombre de votants : 43

Abstentions : 3 (le groupe "Albi Bleu Marine - FN")

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Catherine-Lagarde Mazel
Directrice générale adjointe des services

FINANCES

4 / 41 - Demande de subventions - Rénovation des locaux du groupe scolaire Jean-Jacques Rousseau.

L'an deux mille dix huit, le neuf avril

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 avril 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Muriel ROQUES ETIENNE, Elodie NADJAR, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Odile LACAZE
Magali CAMBON donne pouvoir à Nathalie BORGHESE
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Dominique PECHDO
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

FINANCES

4 / 41 - Demande de subventions - Rénovation des locaux du groupe scolaire Jean-Jacques Rousseau.

référence(s) :

Service pilote : Budget général

Autres services concernés :

Direction Bâtiments Energies

Direction enfance éducation

Elu(s) référent(s) : Louis Barret

Louis BARRET, rapporteur

Lors du vote du budget primitif 2017 la ville d'Albi a approuvé le projet la rénovation des locaux du groupe scolaire Jean-Jacques Rousseau.

La réhabilitation de l'école Jean Jacques Rousseau s'inscrit dans le cadre de l'optimisation de la répartition des écoles sur le territoire de la ville d'Albi, avec la création de quatre classes maternelles, d'un restaurant scolaire et la réfection de trois cours.

Ce projet répond à 3 enjeux en terme de rénovation et d'amélioration de la qualité de vie des élèves :

1. enjeu énergétique du bâtiment par une rénovation garantissant une nette amélioration du confort thermique et acoustique,
2. enjeu de développement durable par la création d'un restaurant scolaire dans les locaux évitant ainsi le déplacement en bus des élèves pour rejoindre 2 restaurants scolaires dans la ville et garantissant ainsi une qualité d'accueil des enfants,
3. enjeu d'accessibilité par l'aménagement des cours, des sanitaires, des espaces de restauration et des classes de maternelles.

Le montant des travaux est estimé à 1 638 070€ HT.

Cette opération est susceptible d'être éligible au fond de soutien pour l'investissement local mis en place par l'État, au titre du FEDER pour les travaux d'amélioration thermique et au titre de la région Occitanie pour la mise en accessibilité.

Il est proposé donc d'approuver le plan de financement de cette opération et de solliciter les subventions correspondantes.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération de la Ville d'Albi du 03 juillet 2017,

VU le projet,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Frais de maîtrise d'ouvrage (SPS ,CT)	11 080 €	Commune d'Albi	603 035 €
Frais de maîtrise d'œuvre	131 693 €	FEDER (rénovation thermique)	166 000 €
Démolitions	173 379 €	Etat (FSIPL) 50 %	819 035 €
Travaux	1 321 918 €	Région Occitanie (accessibilité)	50 000 €
TOTAL	1 638 070 €	TOTAL	1 638 070 €

SOLLICITE

les subventions inscrites dans le plan de financement ci-dessus.

AUTORISE

le Maire à signer tous documents concernant les subventions demandées.

Nombre de votants : 43

Abstentions : 7 (le groupe "Albi Bleu Marine - FN", Roland Foissac -pouvoir de Dominique Mas-de la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes" et Pascal Pragnère de la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes -pouvoir de Catherine Biau du groupe"Socialiste et Citoyen")

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Catherine-Lagarde Mazel
Directrice générale adjointe des services

RESSOURCES HUMAINES

5 / 42 - Création d'un poste de non titulaire de catégorie A

L'an deux mille dix huit, le neuf avril

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 avril 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Muriel ROQUES ETIENNE, Elodie NADJAR, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE

Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU

Farah KHELOUFI donne pouvoir à Odile LACAZE

Magali CAMBON donne pouvoir à Nathalie BORGHESE

Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE

Patrice BEDIER donne pouvoir à Dominique PECHDO

Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC

Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

RESSOURCES HUMAINES

5 / 42 - Création d'un poste de non titulaire de catégorie A

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 27 mars 2018

Comité technique du 29 mars 2018

Service pilote : Direction mutualisée des ressources humaines

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Gisèle Dedieu

Gisèle DEDIEU, rapporteur

La composition des emplois de la collectivité est régulièrement revue pour s'adapter à l'évolution des besoins et des orientations en matière de gestion municipale.

Dans ce cadre, il est proposé de créer un poste de catégorie A non titulaire, conformément à l'article 3-3, 2e de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, sur les fonctions de directeur/trice adjoint(e) des affaires culturelles, afin de renforcer le suivi des dossiers relatifs à ce domaine d'activité.

Ce poste est créé en référence au grade d'attaché territorial, et rémunéré sur la base de l'indice majoré 383.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DECIDE

de créer un poste de catégorie A non titulaire, sur les fonctions de directeur/trice adjoint(e) des affaires culturelles, en référence au grade d'attaché territorial, rémunéré sur la base de l'indice majoré 383.

DIT QUE

les crédits nécessaires sont inscrits au budget prévisionnel, chapitre 012.

Nombre de votants : 43

Pour : 41 (les groupes Majoritaire, "Albi Bleu Marine - FN", E Nadjar, F Lacoste, D Pechdo -pouvoir de P Bedier- du groupe "Socialiste et Citoyen", R Foissac -pouvoir de D Mas- et P Pragnère " de la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes" et C Biau du groupe "Socialiste et Citoyen" qui a donné pouvoir à P Pragnère

Contre : 2 (Muriel Roques Etienne -pouvoir de Philippe Bonnacarrère-)

question adoptée

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Catherine-Lagarde Mazel
Directrice générale adjointe des services

RESSOURCES HUMAINES

6 / 43 - Liste des logements de fonction

L'an deux mille dix huit, le neuf avril

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 avril 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Muriel ROQUES ETIENNE, Elodie NADJAR, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Odile LACAZE
Magali CAMBON donne pouvoir à Nathalie BORGHESE
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Dominique PECHDO
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

6 / 43 - Liste des logements de fonction

référence(s) :

Service pilote : Direction mutualisée des ressources humaines

Autres services concernés :
affaires juridiques

Elu(s) référent(s) : Gisèle Dedieu

Gisèle DEDIEU, rapporteur

L'article 21 de la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 modifiée et le décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement prévoient que le Conseil Municipal doit fixer la liste des emplois susceptibles de bénéficier d'un logement de fonction.

Cette liste évolue en fonction de l'évolution de l'organisation des services.

Un logement de fonction peut être attribué :

- Pour nécessité absolue de service

Ce dispositif est réservé :

- aux agents qui ne peuvent accomplir normalement leur service sans être logés sur leur lieu de travail ou à proximité notamment pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilité,

Chaque concession de logement est octroyée à titre gratuit.

- Pour occupation précaire avec astreinte

Ce dispositif est réservé aux emplois tenus d'accomplir un service d'astreinte.

Chaque concession de logement est octroyée à titre onéreux (50 % de la valeur locative – la redevance n'est plus modulable).

Dans les deux hypothèses précédemment décrites, toutes les charges courantes liées au logement de fonction (eau, électricité, chauffage, gaz, assurance habitation, travaux d'entretien courant et menues réparations, taxe d'habitation,...) sont acquittées par l'agent.

Le Maire propose à l'assemblée de mettre à jour la liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction sur le territoire de la commune d'Albi, comme suit :

- Concession de logement pour nécessité absolue de service :

Emplois	Obligations liées à l'octroi du logement
Conciergerie de la serre des Issards	Pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilité,
Conciergerie de la base de loisirs de Pratgrausals	»
Gardien logé - base de loisirs de Cantepau	»
Gardien logé – salle de la Mouline	»
Gardien logé - stade Maurice Rigaud	»
Gardien logé – plaine des sports de la Guitardié	»

- Convention d'occupation précaire avec astreinte :

Emplois	Obligations liées à l'octroi du logement
Directeur Général des Services	Responsabilité dans la continuité et la qualité du service public

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

VU la délibération du conseil municipal en date du 29 juin 2015,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE

l'évolution de la liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction sur la commune d'Albi.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Catherine-Lagarde Mazel
Directrice générale adjointe des services

FÊTES POPULAIRES

7 / 44 - Carnaval 2018 - Attribution d'une subvention aux associations ayant participé à l'animation des chars

L'an deux mille dix huit, le neuf avril

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 avril 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Muriel ROQUES ETIENNE, Elodie NADJAR, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Odile LACAZE
Magali CAMBON donne pouvoir à Nathalie BORGHESE
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Dominique PECHDO
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

FÊTES POPULAIRES

7 / 44 - Carnaval 2018 - Attribution d'une subvention aux associations ayant participé à l'animation des chars

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 27 mars 2018

Service pilote : Commerce et marchés

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Daniel Gaudefroy

Daniel GAUDEFROY, rapporteur

Un certain nombre d'associations dénommées ont participé à l'animation des chars lors des défilés du carnaval 2018.

Il s'agit de :

- L'Association de Quartier de Cantepau
- le Comité d'animation et de Promotion du SCA
- L'Association pour enfants précoces
- Les Beaux Gosses Amateurs de Festoch's de Lescure d'Albigeois
- Le Secours Populaire Français
- Les Mahorais d'Albi
- Les Majorettes Street Ladies
- Le Comité de quartier de la Renaudié
- L'Association de quartier de Bellevue - Saint Salvadou
- Le Comité de quartier du Breuil – Mazicou
- Albi Country
- L'Association Sportive et Culturelle Portugais d'Albi
- HAND BALL CLUB ALBI
- L'Association des bénévoles du circuit d'Albi

Afin de soutenir ces associations, il est proposé d'attribuer à chacune d'elle une subvention d'un montant de 134 €.

Les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65, fonction 024, article 6574 du budget 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

d'attribuer une subvention d'un montant de 134 € aux associations suivantes ;

- L'Association de Quartier de Cantepau
- le Comité d'animation et de Promotion du SCA
- L'Association pour enfants précoces
- Les Beaux Gosses Amateurs de Festoch's de Lescure d'Albigeois
- Le Secours Populaire Français
- Les Mahorais d'Albi
- Les Majorettes Street Ladies
- Le Comité de quartier de la Renaudié
- L'Association de quartier de Bellevue - Saint Salvadou
- Le Comité de quartier du Breuil – Mazicou
- Albi Country
- L'Association Sportive et Culturelle Portugais d'Albi
- HAND BALL CLUB ALBI
- L'Association des bénévoles du circuit d'Albi

DIT QUE

les crédits seront prélevés au chapitre 65, fonction 024, article 6574 du budget 2018.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Catherine-Lagarde Mazel
Directrice générale adjointe des services

CULTURE

8 / 45 - Exposition patrimoniale « D'or et de lumière : quand lettres et lettrines s'animent » et projets de valorisation y afférant - demande de subventions au Ministère de la Culture

L'an deux mille dix huit, le neuf avril

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 avril 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Muriel ROQUES ETIENNE, Elodie NADJAR, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Odile LACAZE
Magali CAMBON donne pouvoir à Nathalie BORGHESE
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Dominique PECHDO
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

CULTURE

8 / 45 - Exposition patrimoniale « D'or et de lumière : quand lettres et lettrines s'animent » et projets de valorisation y afférant - demande de subventions au Ministère de la Culture

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 27 mars 2018

Service pilote : Médiathèque Pierre Amalric

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Direction culture Patrimoine Relations Internationales

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo

Naïma MARENGO, rapporteur

Dans le cadre de ses missions, la médiathèque d'agglomération Pierre-Amalric mène une politique de valorisation de ses collections patrimoniales en procédant à l'exposition de livres anciens, rares ou précieux.

Du 3 avril au 30 juin 2018 aura lieu l'exposition « D'or et de lumière : quand lettres et lettrines s'animent », à la médiathèque Pierre-Amalric d'Albi ; en parallèle seront proposées pour tous types de publics différents ateliers (broderie numérique, enluminure, impression 3 D, etc.). De même, pour une meilleure conservation, ont été acquises 3 vitrines d'exposition de qualité de conservation, ne mettant pas en péril les documents patrimoniaux lors des expositions.

Ce type de valorisation et de procédure de conservation du patrimoine écrit, si le dossier est retenu par la direction du Livre et de la Lecture, est éligible à un taux de 30 à 50 % de subvention.

Vous trouverez en annexe la liste des opérations prévues par la médiathèque, représentant un montant de 18890 € HT, pour lesquels il est proposé de solliciter un subventionnement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

la réalisation de l'exposition patrimoniale « D'or et de lumière : quand lettres et lettrines s'animent », avec scénographie, ainsi que celle des projets y afférant (ateliers de calligraphie, de broderie numérique, d'impression 3 D, peinture murale ; réalisation de lettrines en bois et en relief ; achat de vitrines de conservation pour les expositions du patrimoine écrit),

SOLLICITE

la participation financière de l'État à hauteur de 45 % du coût global, soit 9445 € selon le plan de financement suivant (en euros HT) :

Plan de financement (en euros HT)

Ville d'Albi (Fonds patrimoniaux / médiathèque d'Albi)	9945 € HT
Etat (50%)	9445 € HT
Agglomération de l'Albigeois / Politique de la Ville	800 € HT
Ville d'Albi / Jeunesse	800 € HT
TOTAL	20 990 € HT

S'ENGAGE

à inscrire la subvention perçue pour cette opération, en recette au budget de la ville d'Albi dès sa notification.

AUTORISE

le maire à signer tout document nécessaire pour l'exécution de ces projets et l'autorise à faire une demande de subvention au Ministère de la Culture / Service du livre et de la lecture.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Catherine-Lagarde Mazel
Directrice générale adjointe des services

CULTURE

9 / 46 - Convention territoriale en faveur de la culture et des publics avec le Ministère de la Culture

L'an deux mille dix huit, le neuf avril

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 avril 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Muriel ROQUES ETIENNE, Elodie NADJAR, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Odile LACAZE
Magali CAMBON donne pouvoir à Nathalie BORGHESE
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Dominique PECHDO
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

CULTURE

9 / 46 - Convention territoriale en faveur de la culture et des publics avec le Ministère de la Culture

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 27 mars 2018

Service pilote : Relations internationales

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Direction vie des quartiers - citoyenneté - jeunesse

Direction enfance - éducation

Centre social et maison de quartier de Cantepau

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo

Naïma MARENGO, rapporteur

Responsabilité partagée entre l'État et les collectivités territoriales, la culture est un enjeu fondamental des politiques publiques en ce qu'elle constitue un facteur d'émancipation et d'épanouissement pour l'individu tout en étant un élément de cohésion sociale et de développement des territoires. Pour cette raison, en 2015, la ville d'Albi et l'État-ministère de la culture et de la communication avaient conclu un « Pacte culture », pour une période de trois ans, par lequel ils réaffirmaient leur engagement en faveur de la culture et leur volonté de poursuivre leur coopération au bénéfice d'une ambition culturelle partagée.

Le ministère de la culture ayant annoncé, dans le cadre de sa nouvelle ambition culturelle, sa volonté d'engager une nouvelle phase de contractualisation avec les collectivités territoriales et le pacte culture étant arrivé à échéance, la Ville d'Albi et l'État ont souhaité s'engager dans un nouveau conventionnement pour la période 2018-2021. Cette nouvelle contractualisation a vocation à libérer de nouvelles initiatives, à ajuster les politiques de l'État aux spécificités du territoire et à l'accompagner dans la mise en œuvre des projets en cohérence avec les politiques nationales.

Le nouveau contrat, intitulé « convention territoriale en faveur de la culture et des publics » porte une attention particulière à l'éducation artistique et culturelle ainsi qu'à la solidarité, pour aller au-devant des personnes les plus éloignées de la culture. Il fixe les orientations stratégiques communes à l'État et à la ville d'Albi. Ainsi, en poursuivant un double objectif d'excellence et de proximité, la ville d'Albi et l'État se donnent pour ambition de faire de la culture un levier important de cohésion sociale en favorisant l'épanouissement culturel de chaque citoyen.

De faire également de la culture un outil essentiel à la construction de la ville de demain, à la fois singulière et ouverte.

L'ambition culturelle déclinée dans la convention ci-après annexée répond à cinq enjeux :

- favoriser l'accès de tous à la culture et à la pratique artistique ;
- renforcer, par la vie culturelle, la cohésion sociale et le dynamisme économique ;
- soutenir la création, les acteurs culturels et consolider une culture plurielle ;
- valoriser, transmettre et partager un patrimoine d'excellence ;
- contribuer au rayonnement et au développement de l'action culturelle française à l'international.

Elle s'articule autour de cinq axes, déclinés dans l'article 2 :

1- l'accès de tous à la culture (éducation artistique et culturelle)

2- l'orchestration d'une dynamique partenariale pour favoriser la cohésion sociale et le dynamisme du

territoire

3- le soutien à la création/diffusion artistique et à une programmation qualitative et diversifiée

4- le patrimoine et ses valeurs, piliers de la ville de demain

5- l'ouverture du territoire.

En conséquence, considérant que ce nouveau mode de contractualisation avec l'État permet d'adapter les orientations et politiques publiques nationales aux spécificités du territoire,

considérant qu'il permet de souligner l'ambition et la cohérence du projet culturel albigeois,

il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les axes prioritaires présentés dans l'article 2 de la « Convention territoriale en faveur de la culture et des publics » entre l'État-Ministère de la culture et la ville d'Albi ci-après annexée,
- d'autoriser le maire à poursuivre les discussions avec l'État-ministère de la culture sur la base du projet de convention ci-après annexé, notamment en ce qui concerne les engagements financiers des co-signataires,
- d'autoriser le maire à signer le document qui sera finalisé par l'État, ainsi que tout document qui serait relatif à la Convention territoriale en faveur de la culture et des publics finalisée.

Il est précisé qu'à l'issue des discussions avec le ministère de la culture, les engagements des co-signataires pourront donner lieu à une annexe à la Convention territoriale en faveur de la culture et des publics ici proposée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention ci-après annexé,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CONSIDÉRANT

que le nouveau mode contractualisation avec l'État-ministère de la culture permet d'adapter les orientations et politiques publiques nationales aux spécificités du territoire, et qu'il permet de souligner l'ambition et la cohérence du projet culturel albigeois.

APPROUVE

les axes prioritaires présentés dans l'article 2 de la « Convention territoriale en faveur de la culture et des publics » entre l'État-Ministère de la culture et la ville d'Albi ci-après annexée.

AUTORISE

le maire à poursuivre les discussions avec l'État-ministère de la culture, sur la base du projet de convention ci-après annexé, notamment en ce qui concerne les engagements financiers des co-signataires, et l'autorise à signer le document qui sera finalisé par l'État, ainsi que tout document qui serait relatif à la convention territoriale en faveur de la culture et des publics.

PRÉCISE QUE

à l'issue des discussions avec le ministère de la culture, les engagements des co-signataires pourront donner lieu à une annexe à la Convention territoriale en faveur de la culture et des publics ici proposée.

Nombre de votants : 43

Abstentions : 3 (le groupe "Albi Bleu Marine - FN")

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Catherine-Lagarde Mazel
Directrice générale adjointe des services

CULTURE

10 / 47 - Maison des Jeunes et de la Culture - Attribution d'une subvention pour célébrer les 60 ans de la MJC

L'an deux mille dix huit, le neuf avril

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 avril 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Muriel ROQUES ETIENNE, Elodie NADJAR, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Odile LACAZE
Magali CAMBON donne pouvoir à Nathalie BORGHESE
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Dominique PECHDO
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

CULTURE

10 / 47 - Maison des Jeunes et de la Culture - Attribution d'une subvention pour célébrer les 60 ans de la MJC

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 27 mars 2018

Service pilote : Relations internationales

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Service Jeunesse

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo

Naïma MARENGO, rapporteur

La Maison des Jeunes et de la Culture célèbre cette année son soixantième anniversaire. Cet événement est l'occasion pour l'association d'organiser un certain nombre d'actions qui viendront ponctuer la saison culturelle 2018 de la manière suivante :

- la réalisation d'un film/documentaire d'une vingtaine de minutes par l'École supérieure d'Audiovisuel de Toulouse. Des étudiants réalisateurs viendront effectuer un stage de 3 mois au sein de la structure pour aboutir à la réalisation d'un film documentaire constitué d'interviews, de prises de vue, etc.,
- l'organisation d'un moment festif autour de la projection de ce film/documentaire,
- la mise en place d'une exposition sur les projets et actions réalisés par l'association avec le concours des adhérents et des jeunes,
- la programmation d'un cycle de conférences populaires sur des thématiques en lien avec le projet de la MJC,
- la mise en place d'une création mêlant plusieurs univers artistiques : théâtre, danse, musique et arts plastiques.

Il s'agit pour la MJC, au-delà de cette célébration de tirer parti du moment pour faire un bilan sur les actions et projets menés par l'association pendant six décennies, mais aussi de mener une réflexion, d'encourager les échanges sur l'avenir de l'association et plus largement sur les valeurs d'éducation populaire portées par la MJC.

Considérant que cet anniversaire est l'occasion, non seulement de mettre en valeur ce projet porté depuis 60 ans par la Maison des Jeunes et de la Culture, mais encore de mener une réflexion sur les valeurs de l'éducation populaire, il est proposé d'attribuer une subvention de 2 000,00 € (deux mille euros) en soutien à l'organisation de ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Considérant que la Maison des Jeunes et de la Culture a pour vocation de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes et de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture,

Considérant que cet anniversaire sera l'occasion, non seulement de mettre en valeur le projet porté depuis 60 ans par la Maison des Jeunes et de la Culture, mais encore de mener une réflexion sur les valeurs de l'éducation populaire,

APPROUVE

l'attribution d'une subvention de 2 000,00€ (deux mille euros) en vue de soutenir l'association dans son projet et l'aider ainsi à mener à bien les différentes actions prévues dans le cadre de cet anniversaire.

PRÉCISE QUE

les crédits seront prélevés au chapitre 65 – article 6574 - fonction 30 du budget de l'exercice en cours.

PRÉCISE QUE

l'association sera tenue de mentionner le concours de la ville en apposant notamment son logo, sur tous ses documents de communication papier et autres supports.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Catherine-Lagarde Mazel
Directrice générale adjointe des services
s

CULTURE

11 / 48 - Association Flamenco pour Tous : Attribution d'une subvention pour l'organisation des rencontres Albi Flamenca 2018

L'an deux mille dix huit, le neuf avril

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 avril 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENKO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENKO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Muriel ROQUES ETIENNE, Elodie NADJAR, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENKO
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Odile LACAZE
Magali CAMBON donne pouvoir à Nathalie BORGHESE
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Dominique PECHDO
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

CULTURE

11 / 48 - Association Flamenco pour Tous : Attribution d'une subvention pour l'organisation des rencontres Albi Flamenca 2018

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 27 mars 2018

Service pilote : Relations internationales

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Naïma Marengo

Naïma MARENGO, rapporteur

Créée en 1996, l'association Flamenco pour Tous a pour objet de promouvoir l'apprentissage et la pratique des danses flamencas et de s'impliquer dans la vie sociale, en participant à des actions culturelles et en recueillant des fonds pour des associations à but humanitaire et caritatif.

Elle organise chaque année les rencontres Albi-Flamenca qui bénéficient d'un accompagnement financier de la ville.

L'association a souhaité cette année organiser la 7^{ème} édition des rencontres Albi Flamenca. Comme les années précédentes, ces rencontres ont été l'occasion de découvrir la culture espagnole dans sa richesse et sa diversité : musique, danse, littérature, peinture, cinéma, gastronomie, etc.

L'édition 2018, a mis à l'honneur « Goya et l'Aragon ». Elle a permis au travers de ce thème, d'évoquer quelques aspects de l'Espagne du XVIII^{ème} siècle comme l'Inquisition et la méfiance à l'égard des encyclopédistes, mais aussi la volonté d'esprits éclairés de faire entrer l'Espagne dans la modernité ou de montrer, comme Goya, la réalité du pays en cette fin de siècle qui découvre par ailleurs le flamenco.

En amont du festival, des projets ont été menés en direction des jeunes de la maison de quartier de Cantepau, pour favoriser l'accès de tous à ces rencontres.

Le festival s'est tenu du 16 au 20 mars, dans différents lieux de la ville (salle Arce, Grand Théâtre, Athanor, Théâtre des Lices, Maisons de quartiers de la Madeleine et Cantepau).

Le programme comprenait notamment :

- une nuit espagnole (4 manifestations)
- une conférence sur Goya et une visite du musée de Castres
- un spectacle de Flamenco
- du cinéma en référence à l'Aragon avec Buñuel et Saura
- deux stages de danse
- le concours de guitare
- deux expositions de peintures et photographies
- la réalisation de coiffures du XVIII^{ème} siècle par les élèves de la chambre des métiers
- une rencontre avec le lycée de Bédarieux qui prépare un CAP de fabrication de guitare.

Considérant la qualité et la diversité de la programmation proposée lors des Rencontres Albi Flamenca, et son effort d'accessibilité à tous, il est proposé d'apporter un soutien à cette association pour l'accompagner dans l'organisation de la 7^{ème} édition du festival Albi Flamenca en lui octroyant une subvention de **3 300 €** (*trois mille trois cent euros*).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Considérant la qualité et la diversité de la programmation proposée lors des Rencontres Albi Flamenca, et son effort d'accessibilité à tous,

APPROUVE

l'attribution d'une subvention de 3 300 € (trois mille trois cent euros) à l'association Flamenco pour Tous.

PRÉCISE QUE

les crédits seront prélevés au chapitre 65 – fonction 311 – article 6574 du budget de l'exercice 2018

PRECISE QUE

l'association était tenue de mentionner le concours de la ville en apposant notamment son logo, sur tous ses documents de communication papier et autres supports.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Catherine-Lagarde Mazel
Directrice générale adjointe des services

PATRIMOINE

12 / 49 - Collégiale Saint-Salvi : Restauration de la crypte et de la chapelle Saint-Louis - Actualisation du plan de financement

L'an deux mille dix huit, le neuf avril

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 avril 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENKO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENKO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Muriel ROQUES ETIENNE, Elodie NADJAR, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENKO
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Odile LACAZE
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Dominique PECHDO
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

PATRIMOINE

12 / 49 - Collégiale Saint-Salvi : Restauration de la crypte et de la chapelle Saint-Louis - Actualisation du plan de financement

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 27 mars 2018

Service pilote : Relations internationales

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Direction bâtiments-Energie

Elu(s) référent(s) : Stéphanie Guiraud-Chaumeil

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

Le conseil municipal du 3 juillet 2017 a approuvé la réalisation des travaux de restauration et de mise en valeur de la crypte et de la chapelle Saint-Louis de l'église collégiale Saint-Salvi, pour un montant total de 279 221,25 € HT, comprenant une étude diagnostic, la mission de maîtrise d'œuvre, les travaux d'assainissement du chevet et les travaux de restauration et de mise en valeur de la crypte et de la chapelle.

Il a autorisé la ville à solliciter des crédits auprès de l'État qui a depuis notifié son accord à la ville (courrier du 7 novembre 2017) pour une participation financière à hauteur de 40 %.

La région Occitanie ayant depuis adopté lors de sa commission permanente du 16 février dernier une politique régionale en faveur du patrimoine comprenant des dispositifs de soutien financiers spécifiques aux biens inscrits au patrimoine mondial, il est proposé d'approuver l'actualisation du plan de financement comme suit, afin de solliciter une participation de la Région Occitanie :

Plan de financement (en euros HT)	
Ville d'Albi (30%)	83 766,00
État (40%)	111 688,00
Région (30% sollicités)	83 766,00
Total (estimation)	279 220,00

Les subventions seront inscrites en recette d'investissement au budget de la ville d'Albi dès notification.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le code du patrimoine,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

l'actualisation du plan de financement des travaux restauration relatifs à la crypte et à la chapelle Saint-louis de l'église Saint-Salvi comme suit :

Plan de financement (en euros HT)	
Ville d'Albi (30%)	83 766,00
État (40%)	111 688,00
Région (30% sollicités)	83 766,00
Total (estimation)	279 220,00

SOLLICITE

la participation financière de la Région Occitanie à hauteur de 30 % du coût global, soit 83 766 € HT €

S'ENGAGE

à inscrire la subvention perçue pour cette opération, en recette d'investissement au budget de la ville d'Albi dès sa notification.

AUTORISE

le maire à signer tout document nécessaire aux demandes de soutien financier.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Catherine-Lagarde Mazel
Directrice générale adjointe des services

SPORTS

13 / 50 - Activités de loisirs pour les jeunes - Tarifs des séjours Été 2018

L'an deux mille dix huit, le neuf avril

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 avril 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENKO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENKO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Muriel ROQUES ETIENNE, Elodie NADJAR, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENKO
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Odile LACAZE
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Dominique PECHDO
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

SPORTS

13 / 50 - Activités de loisirs pour les jeunes - Tarifs des séjours Eté 2018

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 27 mars 2018

Service pilote : Direction des sports

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

Michel FRANQUES, rapporteur

La ville d'Albi propose cet été, un programme d'animations sportives sur la base de loisirs de Cantepau, mais également sur les différentes installations sportives de la ville.

Elle propose également des sorties et des stages hors Albi, afin de permettre aux jeunes albigeois qui n'ont pas la chance de partir en vacances, de découvrir d'autres lieux et d'autres activités.

Pour poursuivre la démarche de mutualisation entreprise entre le service des sports, le service enfance loisirs et le service jeunesse, il a été décidé de confier au service des sports l'ensemble des séjours de l'été.

Ils sont au nombre de trois :

- Seignosse : 5 jours, du 2 au 6 juillet 2018, pour les 11/16 ans
- Bolquère : 5 jours, du 23 au 27 juillet 2018, pour les 10/15 ans
- St Ferréol : 3 jours, du 17 au 19 juillet 2018 pour les 8/9 ans

Afin de permettre aux familles possédant des revenus modestes de bénéficier de ces prestations, il est proposé d'appliquer un abattement prenant en considération le revenu fiscal de référence de l'année 2016 selon le tableau ci-joint.

De même, un certain nombre de places seront réservées aux jeunes dans le cadre de l'opération « chantier jeunes » organisée par le service jeunesse.

Cela permettra de favoriser la mixité des publics.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DECIDE

d'appliquer les tarifs ci-annexés.

DIT QUE

les recettes seront versées au chapitre 70, fonction 415, article 70632.

Nombre de votants : 43

Unanimite

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Catherine-Lagarde Mazel
Directrice générale adjointe des services

SPORTS

14 / 51 - Liste des associations sportives qui bénéficieront de contrats d'objectifs de 2018 à 2020

L'an deux mille dix huit, le neuf avril

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 avril 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Muriel ROQUES ETIENNE, Elodie NADJAR, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Bruno CRUSEL donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Odile LACAZE
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Dominique PECHDO
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

SPORTS

14 / 51 - Liste des associations sportives qui bénéficieront de contrats d'objectifs de 2018 à 2020

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 27 mars 2018

Service pilote : Direction des sports

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

Michel FRANQUES, rapporteur

Depuis presque 20 ans, la ville d'Albi a tenu à marquer son soutien par l'attribution de subventions aux clubs albigeois ayant réalisé des résultats sportifs de bon niveau, mais aussi aux associations ayant participé activement à la vie sportive albigeoise.

Des conventions de partenariat avaient été conclues accordant ainsi des aides financières exceptionnelles afin d'encourager les clubs,

27 associations ont ainsi pu bénéficier de cette dynamique et de cette volonté politique concrétisée par la signature de contrats d'objectif sur les saisons 2015, 2016 et 2017.

Il est proposé de mettre en place de nouveaux contrats d'objectif pour les trois prochaines années. Ils pourront porter sur les points suivants :

- Résultats et performances acquises au cours de la saison sportive
- Valorisation des sportifs de haut niveau
- Actions de formation des éducateurs
- Participation aux actions d'animations et au développement des actions éducatives
- Développement d'actions dans le champ du handicap et du sport adapté
- Développement d'actions dans le champ du sport santé

Après examen du fonctionnement des clubs sur les dernières années, il est proposé d'approuver les conventions de contrat d'objectifs avec les 28 associations suivantes :

- Albi Basket 81
- Albi Natation
- Albi Rugby League XIII
- Aviron Club Albigeois
- Albi Judo Club
- Albi Triathlon
- ASPTT section Football
- ASPTT section sports boules
- ASPTT section Tennis de Table
- ASTAC
- Albi Vélo Sport
- Association sportive du Golf de Lasbordes
- Black Cats 8 Pool
- Entente des Clubs de l'Albigeois
- Entente Nautique Albigeoise
- Cercle d'Escrime Albigeois

- Centre Équestre Albigeois
- Boxing Club Albigeois
- Dojo Albigeois
- Gaule Albigeoise
- Hand Ball club Albigeois
- Moto Club Albigeois
- Sporting Club Albigeois XV
- Salto Albigeois
- Tennis Club Albigeois
- Taekwondo Albigeois
- Union Sportive Albigeoise
- Volley Ball Albigeois

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

la liste des 28 clubs proposés ci-dessus.

AUTORISE

le maire à signer les conventions d'objectif qui seront établies avec les 28 clubs cités ci-dessus.

Pascal Pragnère propose d'amender cette délibération en supprimant de la liste des associations qui bénéficieront de contrats d'objectifs, le Moto Club Albigeois.

Vote de l'amendement :

Pour : la liste Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Écologistes et le groupe Socialiste et Citoyen

Abstention du groupe Albi Bleu Marine – FN

Contre : groupe majoritaire et Muriel Roques Etienne – pouvoir de Philippe Bonnacarrère

L'amendement est rejeté.

Vote de la délibération :

Nombre de votants :43

Pour:35 (les groupes Majoritaire, "Albi Bleu Marine-FN" et M Roques Etienne -pouvoir de P Bonnacarrère)

Contre:2 (P Pragnère de la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes" -pouvoir de C Biau du groupe "Socialiste et Citoyen")

Abstentions :6 (E Nadjjar, F Lacoste, D Pechdo -pouvoir de P Bedier- du groupe "Socialiste et Citoyen" et R Foissac -pouvoir de D Mas- de la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes")

Question adoptée

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Catherine-Lagarde Mazel
Directrice générale adjointe des services

SPORTS

15 / 52 - Association ASPTT Omnisports section Football - Versement d'une subvention de fonctionnement au titre de la saison 2017/2018

L'an deux mille dix huit, le neuf avril

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 avril 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Muriel ROQUES ETIENNE, Elodie NADJAR, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Bruno CRUSEL donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Odile LACAZE
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Dominique PECHDO
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

SPORTS

15 / 52 - Association ASPTT Omnisports section Football - Versement d'une subvention de fonctionnement au titre de la saison 2017/2018

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 27 mars 2018

Service pilote : Direction des sports

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

Michel FRANQUES, rapporteur

Depuis désormais 4 ans, l'équipe de football féminine de l'ASPTT évolue en Division 1 du championnat de France.

L'engouement autour de cette jeune équipe et la volonté de soutenir le sport féminin ont conduit l'ASPTT Omnisports à accompagner avec tous ses moyens financiers et humains la section football pour garantir les résultats et le maintien dans l'élite du football féminin.

De son côté, la Ville accompagne le club en versant une subvention annuelle de 150 000 €.

Aujourd'hui 9^e du championnat de France de Division 1 sur 12 équipes engagées, la section football de l'ASPTT a engagé de nombreux frais pour stabiliser son niveau dans le championnat.

Le club a donc sollicité la ville d'Albi afin qu'un tiers de la subvention envisagée pour la saison 2018-2019 soit versée au titre de la saison en cours.

Afin de maintenir le soutien au sport féminin et d'aider la section football de l'ASPTT, il est donc proposé d'augmenter de 50 000€ la subvention 2017-2018, après signature du présent avenant, étant entendu que la subvention 2018-2019 qui sera votée fin 2018, ne saurait être supérieure à 100 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

de limiter à 100 000€ la subvention envisagée pour la saison 2018-2019 de la section football de l'ASPTT Omnisports afin d'augmenter de 50 000€ celle de la saison 2017-2018.

APPROUVE

les termes de l'avenant n°2 à la convention pour l'attribution de la subvention 2017-2018 à l'association ASPTT Omnisports.

AUTORISE

le maire à signer l'avenant n°2 à la convention pour l'attribution de la subvention 2017-2018 à l'association ASPTT Omnisports.

DIT QUE

les crédits seront prélevés sur le budget 2018, sur le chapitre 65, fonction 40, article 6574.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Catherine-Lagarde Mazel
Directrice générale adjointe des services

SPORTS

16 / 53 - Association ASPTT Omnisports section Golf - Versement d'une subvention d'équipement

L'an deux mille dix huit, le neuf avril

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 avril 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Muriel ROQUES ETIENNE, Elodie NADJAR, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Bruno CRUSEL donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Odile LACAZE
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Dominique PECHDO
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

SPORTS

16 / 53 - Association ASPTT Omnisports section Golf - Versement d'une subvention d'équipement

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 27 mars 2018

Service pilote : Direction des sports

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

Michel FRANQUES, rapporteur

L'association ASPTT section Golf doit procéder à des achats d'équipements dans le cadre de son fonctionnement.

Cette section de l'ASPTT Omnisports n'est pas subventionnée en fonctionnement depuis de nombreuses années et n'a pas sollicité la ville d'Albi pour un soutien en investissement ces dix dernières années.

Afin d'aider l'ASPTT section Golf à couvrir ses frais d'achat d'équipement pour la saison 2018, il est proposé d'accorder une subvention d'équipement à hauteur de 1 500€.

Le versement de cette subvention ne sera effectué que sur présentation des factures justificatives.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avenant n°1 avec l'association ASPTT Omnisports,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

d'attribuer une subvention d'équipement à l'ASPTT section Golf de 1 500€.

AUTORISE

le maire à signer l'avenant n°2 avec l'ASPTT Omnisports.

DIT QUE

les dépenses d'équipement seront imputées au chapitre 204, article 2042, du budget 2018.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Catherine-Lagarde Mazel
Directrice générale adjointe des services

SPORTS

17 / 54 - ASPTT Omnisports section Tennis de table - Entente des Clubs de l'Albigeois - Comité d'animation des supporters du Sporting Club Albigeois - Volley Ball Albigeois - ASPTT Omnisports section Football - Aides Financières pour organiser des manifestations sportives

L'an deux mille dix huit, le neuf avril

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 avril 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Muriel ROQUES ETIENNE, Elodie NADJAR, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Bruno CRUSEL donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENGO
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Odile LACAZE
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Dominique PECHDO
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

SPORTS

17 / 54 - ASPTT Omnisports section Tennis de table - Entente des Clubs de l'Albigeois - Comité d'animation des supporters du Sporting Club Albigeois - Volley Ball Albigeois - ASPTT Omnisports section Football - Aides Financières pour organiser des manifestations sportives

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du mardi 27 mars 2018

Service pilote : Direction des sports

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

Michel FRANQUES, rapporteur

ASPTT Omnisports, section Tennis de Table :

La section tennis de table de l'ASPTT, organise du 29 juin au 1^{er} juillet 2018 au COSEC, la 5^{ème} édition des 24 heures d'Albi avec en préambule, une nouveauté cette année, un tournoi inter-entreprises de l'agglomération.

Le tournoi inter-entreprises, qui s'adresse à toutes les entreprises de l'Albigeois, se déroulera le vendredi à partir de 19h et devrait accueillir environ 32 équipes de 3 ou 4 joueurs.

32 équipes vont s'affronter également lors des 24 heures.

Ce tournoi réservé à tous les licenciés FFTT débutera le samedi à 12h pour se clôturer le dimanche à 13h.

A l'issue de la compétition, une remise des prix et un apéritif seront organisés.

Le budget prévisionnel de cette manifestation est d'environ 20 000 €.

Pour aider l'ASPTT Tennis de Table à organiser ce tournoi des 24 heures non stop et participer aux frais d'organisation, il est proposé d'accorder une aide financière de 2 500 € à l'ASPTT Omnisports pour sa section Tennis de Table.

Entente des Clubs de l'Albigeois :

L'Entente des Clubs Albigeois (ECLA) organise, le samedi 23 juin 2018, sur la piste du Stadium Municipal, son traditionnel Music Jump.

Cette compétition réunit plus de 500 athlètes et près de 2 000 spectateurs.

Le programme comprend :

- deux épreuves de niveau national : saut en longueur masculin et féminin
- une épreuve de niveau inter-régional : 1 500m féminin

- D'autres épreuves comme le 100m féminin, un 200m et un 800m masculin le lancer de marteau féminin et le poids masculin figureront au programme,.

Le budget estimatif du meeting s'élève à 24 000€.

Le département et la région apportent leur soutien ainsi que des partenaires privés.

Les principales dépenses sont constituées par les primes et les frais de remboursement versés aux athlètes pour le déplacement et l'hébergement.

Pour permettre à l'ECLA de constituer un plateau d'athlètes de qualité sur les différentes épreuves et de pouvoir inscrire ce meeting d'athlétisme parmi les plus relevés de la région, il est proposé d'accompagner les organisateurs en leur attribuant une aide financière globale de 5 000 €.

Comité d'Animation des Supporters du Sporting Club Albigeois :

Le Comité d'Animation des Supporters du Sporting Club Albigeois XV, propose de reconduire, pour la 4ème année, l'organisation de l'Albi Trott'tour.

Cette édition se déroulera du lundi 11 au vendredi 15 juin 2018 et verra s'affronter 120 patineurs répartis dans 24 équipes composées d'enfants licenciés dans les clubs sportifs de la ville et 2 équipes composées de personnes en situation de handicap de l'IME de Florentin.

L'épreuve se déroulera sur 5 étapes :

4 épreuves en centre ville, les lundi, mardi, jeudi et vendredi et une épreuve contre la montre par équipe le mercredi 13 juin sur la piste de karting du circuit d'Albi.

Les départs et arrivées des étapes du centre ville auront lieu à 19h, place de la Pile.

Le départ de la dernière étape, le vendredi 15 juin, sera donné de la Madeleine avec l'aide des organisateurs de la fête de la Madeleine et l'arrivée sera jugée sur la piste du Stadium municipal.

Pour aider le Comité d'Animation et des Supporters du Sporting Club Albigeois XV à mener à bien ce projet qui doit permettre de mobiliser les jeunes sportifs albigeois, mais également de créer une animation dans les rues de la ville, il est proposé d'accompagner les organisateurs en leur accordant une aide financière de 1 000 €.

Volley Ball Albigeois :

L'association Volley Ball Albigeois a organisé une rencontre amicale de volley féminin qui opposait l'équipe de France à l'équipe du Canada, dans le gymnase du COSEC, le mercredi 14 mars 2018, à 18h.

Cette rencontre de Volley Ball a réuni près de 800 spectateurs.

Ce match amical a nécessité des prestations d'animation, des frais de déplacement, des coûts de sonorisation, de gardiennage de sécurité et des frais de restauration, représentant une dépense totale de 8 000 euros pour l'organisateur.

Afin d'aider le Volley Ball Albigeois et lui permettre de couvrir les frais inhérents à l'organisation de cet événement, il est proposé d'accorder une aide financière de 4 000 €.

ASPTT Omnisports, section Football :

-L'association ASPTT section Football organise le 32^e rassemblement Richard SZELIGA réservé aux enfants de moins de 8 ans, le 1^{er} mai au stade du Caussels.

L'objectif est de rassembler une soixantaine d'équipe sur cette journée, issues de la région Occitanie mais aussi de la région Nouvelle Aquitaine.

L'organisation de ce tournoi va mobiliser un budget de 10 000€ avec principalement des frais de déplacement, des frais liés à l'organisation et à la logistique et à l'achat de récompenses.

-L'association ASPTT section Football organise également le 3^e tournoi de foot inter-entreprises le samedi 02 juin, à partir de 14h, à la plaine des sports de la Guitardié.

Ce tournoi de football à 5, va réunir 24 équipes issues des entreprises de l'albigeois.
Chaque équipe, composée d'un maximum de 8 joueurs disputera 6 matchs avant le classement final.

Ce tournoi mobilise un budget de 8 000€ avec principalement des frais de restauration et des coûts liés à l'organisation logistique.

Afin d'aider l'ASPTT section Football et lui permettre de couvrir les frais inhérents à l'organisation de ces deux événements, il est proposé d'accorder une aide financière globale de 10 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

d'attribuer une subvention à l'association ASPTT Omnisports, section tennis de table selon les modalités suivantes :

- Acompte de 1 500€ avant la fin du mois d'avril
- Solde de 1000€ après la manifestation sur présentation du budget réalisé

DÉCIDE

d'attribuer une subvention à l'association ECLA selon les modalités suivantes :

- Acompte de 3 000€ avant la fin du mois d'avril
- Solde de 2 000€ après la manifestation sur présentation du budget réalisé.

DÉCIDE

d'attribuer une subvention de 1 000€ au Comité d'Animation des Supporters du SCA.

DÉCIDE

d'attribuer une subvention de 4 000€ au Volley Ball Albigeois.

DÉCIDE

d'attribuer une subvention à l'association ASPTT Omnisports, section football selon les modalités suivantes :

- Acompte de 7 000€ avant la fin du mois d'avril
- Solde de 3 000€ après les manifestations sur présentation du budget réalisé.

DIT QUE

pour l'ensemble des associations ci-dessus, les crédits sont inscrits au budget 2018, chapitre 65, fonction 40, article 6574.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Catherine-Lagarde Mazel
Directrice générale adjointe des services

SPORTS

18 / 55 - Entente des Clubs de l'Albigeois - Organisation des Championnats de France Elite d'athlétisme - Aide financière

L'an deux mille dix huit, le neuf avril

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 avril 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENKO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENKO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Muriel ROQUES ETIENNE, Elodie NADJAR, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Bruno CRUSEL donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Naïma MARENKO
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Odile LACAZE
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Dominique PECHDO
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

SPORTS

18 / 55 - Entente des Clubs de l'Albigeois - Organisation des Championnats de France Elite d'athlétisme - Aide financière

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 27 mars 2018

Service pilote : Direction des sports

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

Michel FRANQUES, rapporteur

L'Entente des Clubs de l'Albigeois organise depuis de nombreuses années des événements majeurs d'athlétisme sur la piste du Stadium.

Après avoir organisé avec succès en 2008 et 2011 les Championnats de France Elite et en 2012 le Décathlon, l'ECLA accueillera une nouvelle fois les Championnats de France Élite d'Athlétisme du vendredi 06 au dimanche 08 juillet 2018, sur la piste du Stadium Municipal.

Cette compétition réunira plus de 1 000 athlètes et près de 10 000 spectateurs.

Les épreuves débuteront dès 12h le vendredi et s'achèveront vers 22h le samedi soir. Le dimanche, les finales se dérouleront de 12h à 17h30.

Le programme comprend l'ensemble des épreuves d'athlétisme chez les hommes et chez les femmes, avec toutes les épreuves de course du 100m au 5 000m, les épreuves de marche, les 4 lancers (javelot, marteau, poids et disque), les 4 sauts (hauteur, longueur, perche et triple saut), et les épreuves combinées (heptathlon et décathlon).

La particularité de cette année est l'accueil de qualifications pour les concours.

Le budget prévisionnel de la manifestation s'élève à 650 000€.

Pour permettre à l'ECLA d'organiser au mieux cet événement majeur au côté de la Fédération Française d'Athlétisme, il est proposé d'attribuer une aide financière globale de 100 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

les termes de l'avenant n°1 à la convention pour l'attribution de la subvention 2017-2018 à l'association ECLA.

AUTORISE

le maire à signer l'avenant n°1 à la convention pour l'attribution de la subvention 2017-2018 à l'association ECLA.

AUTORISE

le maire à signer une convention tripartite Mairie, ECLA, Fédération Française d'Athlétisme pour définir les détails de l'organisation du Championnat de France avant la fin du mois de mai.

DÉCIDE

d'attribuer une subvention à l'association ECLA selon les modalités suivantes :

- Acompte de 30 000€ avant la fin du mois d'avril
- Solde de 70 000€ après la manifestation sur présentation du budget réalisé

DIT QUE

les crédits seront prélevés sur le budget 2018, sur le chapitre 65, fonction 40, article 6574.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Catherine-Lagarde Mazel
Directrice générale adjointe des services

SPORTS

19 / 56 - SASP Sporting Club Albigeois - Modification de la convention de financement pour les saisons 2014-2015 à 2020-2021 - Avenant n°2 à la convention du 27 Avril 2015

L'an deux mille dix huit, le neuf avril

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 avril 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Muriel ROQUES ETIENNE, Elodie NADJAR, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Bruno CRUSEL donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Odile LACAZE
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Dominique PECHDO
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

SPORTS

19 / 56 - SASP Sporting Club Albigeois - Modification de la convention de financement pour les saisons 2014-2015 à 2020-2021 - Avenant n°2 à la convention du 27 Avril 2015

référence(s) :

Commission attractivité - relations extérieures du 27 mars 2018

Service pilote : Direction des sports

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

Michel FRANQUES, rapporteur

Le conseil municipal de la ville d'Albi a validé, par délibération du 27 avril 2015, la convention de financement qui lie la ville et la SASP Sporting Club Albigeois pour les saisons sportives 2014/2015 à 2020/2021.

Le soutien financier global de la collectivité sur cette période s'élevait à 2 089 000 €.

La convention définissait un échéancier de paiement de cette aide sur les 7 saisons sportives.

Dans la mesure où le club évolue en 2017/2018 en fédérale 1 élite, une réduction de 30 000 euros par an a été opérée sur les 4 dernières années de fonctionnement.

L'avenant n°1 a donc ramené le montant global du soutien à la SASP Sporting Club Albigeois à 1 969 000€ et à modifier l'échéancier de versement.

A travers l'avenant 2, il est proposé de modifier à nouveau l'échéancier afin d'augmenter de 250 000€ la subvention pour la saison 2017/2018 et de diminuer d'un montant identique la subvention sur les saisons suivantes, en répartissant cette baisse sur les 3 années restantes.

Par ailleurs, et dans la mesure où le SCA est actuellement 2ème du classement de Fédéral 1 élite, il est proposé d'anticiper la remontée en pro D2 et d'annuler la réduction de 30 000€ par an sur les 3 dernières saisons.

Le montant global du soutien à la SASP sur les 7 saisons s'élèvera donc à 2 059 000 €.

Il convient de souligner qu'au final sur la période 2010/2011-2020/2021 le Sporting Club Albigeois aura perçu globalement une subvention moyenne annuelle de fonctionnement de 407 000€, sauf pour la saison actuelle (2017-2018) où la subvention annuelle a été baissée de 30 000€.

Si toutefois le SCA ne remontait pas en pro D2 la prochaine saison, une nouvelle convention, fixant les modalités financières pour les prochaines saisons, sera proposée au conseil municipal.

L'avenant n°2 à la convention du 29 avril 2015 qu'il vous est demandé d'approuver, a donc pour objet de modifier l'article 4 relatif aux montants annuels qui seront versés à la SASP pour les saisons 2017/2018 à 2020/2021 et l'article 9 sur les conditions de résiliation de la convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 27 avril 2015,

VU l'avenant n°1 approuvé le 03 juillet 2017,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

l'avenant n°2 à la convention de financement du 27 avril 2015.

AUTORISE

le maire à signer l'avenant n°2 à la convention de financement du 27 avril 2015.

DIT QUE

les crédits seront prélevés sur le chapitre 65, fonction 40, article 6574.

Nombre de votants : 43

Abstentions : 7 (le groupe "Albi Bleu Marine - FN", R. Foissac -pouvoir de Dominique Mas-, Pascal Pragnère de la liste "Ensemble Changeons Albi avec la gauche et les Ecologistes" et Catherine Biau du groupe "Socialiste et Citoyen" qui a donné pouvoir à Pascal Pragnère)

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Catherine-Lagarde Mazel
Directrice générale adjointe des services

SPORTS

20 / 57 - Mise aux normes de l'éclairage du Stadium Municipal d'Albi - Demande de subvention à la Région Occitanie

L'an deux mille dix huit, le neuf avril

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 avril 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Muriel ROQUES ETIENNE, Elodie NADJAR, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Bruno CRUSEL donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Odile LACAZE
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Dominique PECHDO
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

SPORTS

20 / 57 - Mise aux normes de l'éclairage du Stadium Municipal d'Albi - Demande de subvention à la Région Occitanie

référence(s) :

Service pilote : Direction des sports

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

Michel FRANQUES, rapporteur

Le Stadium Municipal d'Albi accueille de nombreuses manifestations sportives de portée nationale et internationale. Cette année, les championnats de France Elite d'Athlétisme seront organisés à ALBI du 06 au 08 juillet.

Des travaux importants d'amélioration et de maintenances de l'équipement sont réalisés chaque année.

En 2018, outre les travaux de réfection partielle de la piste et l'installation d'un écran géant, des travaux de mise aux normes et de renforcement de l'éclairage du terrain d'honneur sont prévus avant la fin du mois de juin. La puissance de l'éclairage va être augmentée de 1 100 lux à 1 400 lux. La qualité d'éclairage sera donc optimale pour les championnats de France Elite de cet été et permettra d'accueillir les matchs de championnat de pro D2 de Rugby, de Ligue 2 de Football et d'autres événements majeurs.

Le coût global des travaux de mise aux normes de l'éclairage du terrain d'honneur incluant les études, est estimé à 325 000€ HT.

Dans la mesure où l'équipement accueille ne nombreux événements de niveau national voire international, la ville d'ALBI sollicite le soutien du Conseil Régional pour financer les travaux de mise aux normes de l'éclairage du terrain d'honneur du Stadium.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

VU le projet,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses :

Travaux de mise aux normes de l'éclairage **325 000€ HT**

Recettes :

Conseil Régional (35%) **113 750€ HT**

Commune d'ALBI **211 250€ HT**

SOLLICITE

la subvention du Conseil Régional inscrite dans le plan de financement ci-dessus.

AUTORISE

le Maire à signer tous les documents concernant la subvention demandée.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Catherine-Lagarde Mazel
Directrice générale adjointe des services

COMMERCE ET DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

21 / 58 - Tourisme, commerce et marchés : Reconversion d'un bâtiment propriété de la ville rue Peyrolière - appel à manifestation d'intérêt

L'an deux mille dix huit, le neuf avril

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 avril 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Muriel ROQUES ETIENNE, Elodie NADJAR, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Bruno CRUSEL donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Odile LACAZE
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Dominique PECHDO
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

21 / 58 - Tourisme, commerce et marchés : Reconversion d'un bâtiment propriété de la ville rue Peyrolière - appel à manifestation d'intérêt

référence(s) :

Commission proximité - vie sociale du 28 mars 2018

Service pilote : Tourisme

Autres services concernés :

Direction générale des Services

Direction des affaires financières

Affaires juridiques

Elu(s) référent(s) : Laurence Pujol

Laurence PUJOL, rapporteur

Le commerce de centre ville albigeois est animé par près de 700 établissements dont un peu plus de 500 commerces de détail répartis pour moitié dans le secteur piéton.

Albi bénéficie depuis 2015 du classement de son coeur de ville en zone d'intérêt touristique permettant aux commerces du périmètre concerné (*espace urbain de la Cité épiscopale étendu au Secteur Patrimonial Remarquable , la partie du faubourg du Vigan comprenant les secteurs rénovés et commerçants des rues Croix-Verte et Séré-de-Rivières, le nouvel espace urbain, culturel et de congrès des Cordeliers*) d'ouvrir tous les dimanches de l'année sans contraintes et de répondre aux attentes des Albigeois et des visiteurs.

Ce coeur de ville est également animé par un marché couvert dynamique, véritable locomotive alimentaire du centre historique qui propose 28 loges ouvertes 6 jours sur 7, 3 marchés hebdomadaires de plein air ainsi qu'un marché biologique.

Le tissu des entreprises commerciales et artisanales est un facteur déterminant du développement équilibré de la ville par les emplois qu'il contribue à créer, les services qu'il rend aux entreprises comme aux résidents et visiteurs et l'animation permanente qu'il suscite.

Les attentes formulées à l'égard du commerce de proximité témoignent de l'attachement des albigeois à leurs commerçants installés en centre-ville : des magasins à l'esthétique plus authentique et plus plaisante, des apports de praticité, un accueil agréable et personnalisé, des signes de «renouveau» et de dynamisme, des prix plus attractifs, et un repositionnement complémentaire à la grande distribution.

Pour garantir et dynamiser notre commerce de centre ville, il est aujourd'hui nécessaire de proposer des initiatives novatrices pour répondre à l'évolution des modes de consommation et à l'émergence de nouveaux besoins.

Toute nouvelle opportunité doit être saisie pour contribuer au développement commercial de notre cité.

La Ville d'Albi a proposé un plan de développement 2014-2020 visant à :

- maintenir et développer la commercialité du centre ville,
- intégrer le commerce dans les stratégies d'aménagement urbain, de mobilité et de stationnement,
- offrir de nouveaux services aux commerçants et consommateurs,
- animer commercialement le centre en lien avec les événements culturels, touristiques et sportifs.

Dans ce contexte, la Ville d'Albi dispose en plein coeur de son centre ville historique d'un bâtiment rue Peyrolière qui a été désaffecté et déclassé par délibération du conseil municipal d'Albi en date du 18 novembre 2013.

Ce bâtiment de la fin du 19^{ème} siècle de type « Jules Ferry », qui ne fait pas l'objet de mesures de protection au titre des monuments historiques, constitue aujourd'hui une surface exploitable rare en coeur de ville : 227 m² au rez-de-chaussée, 225 m² de plancher au 1er et 2ème étage.

La qualité du bâtiment avec la présence d'une cour intérieure de près de 300 m² et son emplacement stratégique rue Peyrolière, entre les rues de l'Hôtel de Ville et la rue Mariès, offrent de réelles opportunités pour renforcer le circuit commercial actuel.

La Ville d'Albi, qui a fait le choix de conserver la propriété de cet immeuble, souhaite renforcer le linéaire commercial de la rue Peyrolière et plus largement du centre ancien.

Une expertise a été confiée en 2017 au Cabinet AID Observatoire et à l'agence d'architecture Harter afin d'évaluer le potentiel commercial et la faisabilité technique d'une reconversion de cet ensemble immobilier.

Cette étude a permis :

- de confirmer le potentiel de commercialité de la rue Peyrolière, puis de déterminer le type d'activités pouvant être envisagées au sein du bâtiment ;
- de définir, en concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France, plusieurs techniques permettant la transformation des locaux pour un usage commercial adapté à des activités plurielles tout en préservant son caractère architectural identitaire ;

Le cabinet d'études économiques AID Observatoire poursuit l'accompagnement de la Ville dans la démarche de recherche de porteurs de projets qui démontreraient un intérêt à développer un projet commercial de qualité et complémentaire de l'offre existante.

Il est ici précisé que la Ville a inscrit le projet de reconversion de ce bâtiment dans le programme d'actions présenté dans le cadre du dispositif du plan national « *Action Coeur de Ville* » pour lequel Albi a été retenue par l'État le 27 mars 2018.

Aussi, il vous est proposé de lancer un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la reconversion commerciale de ce bâtiment. Cet AMI vise à identifier des propositions portées par des opérateurs commerciaux en vue de développer des projets innovants et attractifs.

Il ne s'agit pas d'un appel d'offres ou d'un marché public soumis à la réglementation relative aux marchés publics, mais d'un AMI soumis aux dispositions de l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques permettant de solliciter des candidatures dont les 3 à 5 meilleures seront négociées par la collectivité.

Pour assurer la suite et l'analyse des offres, il est nécessaire de constituer une commission spécifique pour évaluer et permettre à la collectivité d'arrêter le choix du meilleur partenaire économique.

Les candidatures seront jugées au regard :

- de l'activité proposée, de sa singularité et sa complémentarité vis-à-vis de l'offre existante en centre ville,
- des adaptations et extensions éventuelles au cadre bâti nécessaires pour réaliser le projet,
- de la capacité de l'opérateur à proposer la meilleure occupation de cet ensemble immobilier (3 niveaux)
- des structures de la société et des capacités d'investissement de l'opérateur,

- du nombre d'emplois susceptible d'être créé,
- des éventuelles synergies avec les acteurs locaux.

Aussi il est proposé :

- d'approuver le lancement de l'AMI et d'autoriser le Maire à effectuer l'ensemble des formalités nécessaires à l'aboutissement du projet de reconversion commerciale de ces locaux avec le candidat retenu à l'issue de l'AMI en vue de la conclusion d'un bail (ou plusieurs baux) ;
- de désigner les membres de la commission spécifique qui sera composée de 5 membres du groupe majoritaire dont le président et d'un membre d'un groupe d'opposition. Tous les membres de la commission ont voix délibérative. En cas de partage des voix, le président a voix prépondérante.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la reconversion commerciale de l'ensemble immobilier sis 11 rue Peyrolière (parcelle AE 50) visant à identifier des propositions portées par des opérateurs commerciaux en vue de développer des projets innovants et attractifs et permettant de solliciter des candidatures dont les 3 à 5 meilleures seront négociées par la collectivité.

DÉCIDE

de désigner les membres de la commission spécifique pour l'évaluation de la meilleure candidature :

- l'adjoint au maire délégué au commerce
- l'adjoint au maire délégué à l'urbanisme
- le conseiller municipal délégué à l'artisanat et aux marchés
- le conseiller municipal délégué au quartier grand centre
- le conseiller municipal délégué aux affaires générales
- Pascal Pragnère de la liste « Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes » élu proposé par les groupes de l'Opposition

La commission sera présidée par l'adjoint au maire délégué au commerce, en cas de partage des voix, la présidente a voix prépondérante.

AUTORISE

le maire à effectuer toutes les démarches et formalités relatives à cette opération.

DIT QUE

les crédits permettant de lancer cette opération sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Nombre de votants : 43

Pour :35 (les groupes Majoritaire, "Albi Bleu Marine-FN" et M.Roques Etienne -pouvoir de P. Bonnacarrère-)

Contre :2 (R. Foissac -pouvoir de D. Mas- de la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes")

Abstentions :P. Pragnère de la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes" -pouvoir de C. Biau du groupe "Socialiste et Citoyen" et E. Nadjar, F. Lacoste, D. Pechdo -pouvoir P. Bedier- du groupe Socialiste et Citoyen

Adoptée

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Catherine-Lagarde Mazel
Directrice générale adjointe des services

SOLIDARITÉS, PETITE ENFANCE ET FAMILLE

22 / 59 - Avis sur le Projet Régional de Santé (PRS)

L'an deux mille dix huit, le neuf avril

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 avril 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Muriel ROQUES ETIENNE, Elodie NADJAR, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Bruno CRUSEL donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Odile LACAZE
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Dominique PECHDO
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

22 / 59 - Avis sur le Projet Régional de Santé (PRS)

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 27 mars 2018

Service pilote : Solidarités

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Stéphanie Guiraud-Chaumeil

Jean-Christophe DELAUNAY, rapporteur

La loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 a modifié le régime des projets régionaux de santé et a renforcé la mission d'animation territoriale conduite par les Agences Régionales de Santé (ARS). Par ailleurs, la naissance de la région Occitanie a amené à l'ARS à revoir son projet à l'échelle de la grande région et à harmoniser ses principes et outils d'intervention.

Après l'installation de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie à l'échelle de la grande région, la délimitation des territoires de démocratie sanitaire et la mise en place des Conseils Territoriaux de Santé, l'ARS Occitanie doit désormais arrêter le Projet Régional de Santé qui définira pour les années à venir les ambitions de l'agence et les moyens mis en œuvre pour les atteindre.

L'ARS Occitanie a saisi la ville d'Albi ainsi que la communauté d'agglomération de l'Albigeois, pour avis sur le projet de Plan Régional de Santé (dit PRS 3) le 21/02/18 dans le cadre de la consultation publique obligatoire des personnes morales associées.

Il est proposé que les avis de la communauté d'agglomération et de la ville d'Albi fassent l'objet d'une délibération dans les mêmes termes.

Si le diagnostic formulé par l'ARS dans son projet de PRS3 ne fait pas apparaître de situation sanitaire particulièrement préoccupante sur le territoire de l'albigeois, les disparités territoriales et socio-économiques dans la prévention des risques de santé et l'accès aux soins doivent être considérées avec soin.

Le projet de PRS 3 étant soumis pour avis aux collectivités locales de la région il est proposé de formuler des observations sur les éléments suivants :

- Maintenir un équilibre territorial dans les interventions de la Fondation Bon Sauveur et du Groupement Hospitalier de Territoire Cœur d'Occitanie

Il est essentiel que le territoire d'intervention du Bon Sauveur, fondation reconnue dans le soin des personnes atteintes de troubles psychiatriques sur le nord-est toulousain depuis de nombreuses décennies, soit harmonisé avec celui du Groupement Hospitalier de Territoire Cœur d'Occitanie. En effet, la disparité des moyens entre le Centre Hospitalier de Lavaur et la Fondation du Bon Sauveur d'Albi fait peser de lourdes incertitudes sur la continuité du service de la fondation albigeoise. De plus, la montée en puissance du GHT fait courir le risque d'un découplage entre le service public de Médecine Chirurgie-Obstétrique et le service public psychiatrique.

- Accompagner la réorganisation de l'hôpital d'Albi

L'élargissement du GCS SSR polyvalent créé avec l'UMT, est une attente de la part de l'hôpital d'Albi pour fluidifier les parcours des patients.

Par ailleurs, les problématiques de disponibilité de temps médical (urgentistes et spécialistes) font de la médecine d'urgence et de la permanence des soins (PDS) de vrais enjeux pour le territoire albigeois. Le sujet des mutualisations entre acteurs publics mais aussi entre publics et privés devra ainsi être traité avec attention et relativement rapidement. Le nombre de lignes de SMUR devra être revisité, ainsi que l'organisation de la régulation médicale (SAMU) en nuit profonde pour mutualiser contraintes et ressources sans dégrader la réponse (éventuellement dans le cadre d'une réponse interdépartementale associant Tarn, Aveyron et Lozère).

- Bien vieillir en Albigeois

L'Albigeois est confronté à une population vieillissante et l'enjeu du « bien vieillir » devient de plus en plus prégnant. Pour y répondre et atténuer les risques de dépendance, la mobilisation de l'ensemble des partenaires et la désignation d'un pilote pour permettre la mise en place d'une démarche de prévention de la fragilité à l'échelle du territoire semble une priorité forte. Le soutien des aidants et l'accès à des prises en charge renforcées, alternatives et séquentielles, constituent également des priorités pour le territoire de l'albigeois. La création de places d'accueil de jour pour le répit des aidants, accueil de week-end ou hébergement de nuit, sont à développer. Enfin, toutes les actions visant à créer du lien social et à lutter contre l'isolement des personnes âgées sont à soutenir et à encourager. Le PRS, au travers notamment de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, doit être l'occasion de les renforcer.

- Répondre efficacement aux inégalités sociales en matière de santé

Le diagnostic santé du territoire laisse également apparaître des inégalités sociales importantes et en augmentation (surtout chez les jeunes) qui peuvent constituer des risques pour la santé.

Le volet 3 du PRS – le PRAPS Programme d'accès à la prévention et aux soins issu de la loi d'orientation du 29 juillet 1998 de lutte contre les exclusions - a pour but de permettre aux personnes les plus isolées de notre système de santé d'y accéder.

Il existe déjà un grand nombre d'initiatives en ce sens sur l'Albigeois et la commune d'Albi en particulier (future MSAP Cantepau, Plateforme d'Intervention Départementale pour l'Accès aux Soins et à la Santé (PFIDASS) portée par la CPAM...) qu'il conviendra de soutenir et de renforcer.

Par ailleurs, le rapprochement entre le secteur de la psychiatrie et les acteurs du champ social et médico-social pour faciliter la coordination de la prise en charge est une réelle préoccupation sur l'Albigeois qui doit mobiliser toutes nos vigilances.

- Faire face aux situations complexes en matière médico-sociale

Certaines situations socialement complexes nécessitent la coordination de plusieurs acteurs du champ médical, social et médico-social (personnes souffrant d'addiction, personnes en souffrance psychique, personnes très précaires...). Pour favoriser la prise en charge de ces patients, la mise en place de dispositifs d'appui pour la coordination et la visibilité des parcours de santé complexes semblent important à l'échelle de l'albigeois.

De manière plus spécifique, la prise en compte d'un « parcours handicap » doit également permettre de faciliter la prise en compte des personnes en situation de handicap et de dépendance. C'est un enjeu important pour le territoire albigeois car le diagnostic du territoire laisse apparaître un nombre d'enfants

bénéficiaires de l'AEEH (allocation d'éducation de l'enfant handicapé) en nette progression ; et un nombre de bénéficiaires de l'AAH (allocation aux adultes handicapés) supérieur à la moyenne nationale.

- Prévenir les risques et promouvoir la santé

La ville d'Albi et les communes de l'agglomération du Grand Albigeois œuvrent à la promotion de la santé notamment via leurs actions dans le cadre des accueils péri-scolaires, de la restauration collective ou encore des équipements sportifs. Elles pourront par ailleurs se faire le relais des actions menées par l'ARS en la matière, en facilitant par exemple la diffusion des informations relatives à la lutte contre les comportements addictifs.

En matière de santé mentale des jeunes, les professionnels reconnaissent la nécessité de renforcer les efforts et les moyens mobilisés autour de la prise en charge des enfants et des adolescents, ce qui répond à l'une des priorités du PRS. La consolidation de dispositifs tels que la Maison des Adolescents (MDA), le Point d'Accueil et d'Ecoute des Jeunes (PAEJ) constitue ainsi de véritables priorités sur le territoire albigeois.

- Faire face aux enjeux liés à la démographie médicale

Les indicateurs d'offre de soins de premier recours sur l'Albigeois sont relativement satisfaisants au moment donné même si on note un vieillissement des professionnels de santé.

Ainsi, d'ici 2025-2027, 25 à 28 % environ des généralistes dans le Tarn pourront prétendre à la retraite. Il apparaît ainsi important d'ouvrir dès aujourd'hui la réflexion sur la démographie médicale. En effet, la problématique du vieillissement des professionnels de santé dans les années à venir va fragiliser l'offre de soins de premier recours sur l'albigeois, nécessitant un travail sur l'attractivité du territoire. L'Albigeois est une zone qui est favorisée à certains égards (cadre de vie agréable, services à la population conséquents, proximité de Toulouse...) mais peut manquer de visibilité pour les professionnels de santé. Il s'avère nécessaire de faire un travail de promotion auprès des futurs professionnels de santé, notamment autour de l'accueil de nouveaux internes et professionnels hospitaliers ou libéraux.

Il est à noter que le territoire cherchera toujours à privilégier les complémentarités et accords entre acteurs publics et privés en veillant à ce que les patients puissent toujours avoir droit au « libre choix » dans leur parcours.

En conclusion, le territoire de l'Albigeois est pleinement engagé en faveur de l'amélioration de la qualité de vie et la promotion de la santé de ses habitants. Agglomération et communes portent ou soutiennent de nombreuses actions en la matière : développement des équipements sportifs, lutte contre l'habitat dégradé, soutien aux associations de terrain pour des actions de prévention et d'éducation à la santé, projets relatifs à l'accueil des personnes âgées et dépendantes, maison de santé (Cantepau notamment), gestion des cantines scolaires et développement de circuits courts, animation des filières de formation médico-sociales présentent sur le territoire ...

L'ARS, en tant que co-signataire du contrat de ville 2015-2020 et du contrat de ruralité 2017-2020 du Grand Albigeois et partenaire des démarches engagées par la ville d'Albi pour structurer un Conseil Local de Santé Mentale (effectif depuis 2013) et un Contrat Local de Santé (engagé au printemps 2017), est un acteur clé du Grand Albigeois dans les mesures et projets en faveur de la santé.

L'axe « cohésion sociale » du contrat de ville 2015-2020 comporte ainsi des éléments importants sur la promotion de la santé comme mieux être et le recours favorisé aux soins pour les habitants des quartiers prioritaires de la ville.

Le contrat de ruralité 2017-2020 du Grand Albigeois précise également les actions que la communauté d'agglomération et ses communes membres entendent mener dans les prochaines années pour répondre aux problématiques de santé environnementale en territoires ruraux.

Le PRS3 doit constituer une véritable opportunité pour soutenir et renforcer les démarches engagées par l'albigeois autour du Contrat Local de Santé, du Conseil Local de Santé Mentale, du Contrat de Ruralité et du Contrat de Ville.

La poursuite et le renforcement du soutien de l'ARS aux collectivités et aux associations œuvrant sur l'Albigeois est une nécessité pour permettre à notre territoire de se doter des outils techniques et humains nécessaires à la préservation de la santé de nos concitoyens. Le soutien qu'apportera l'ARS à une mission de coordination de ces dispositifs est la clé de réussite de ces démarches contractuelles et permettra à la fois de renforcer la portée des actions entreprises et de les inscrire dans la durée. En effet, elle répond à des besoins forts de coordination exprimés par les acteurs de terrain (besoin de mieux se connaître, de mieux connaître les dispositifs existants pour mieux informer et orienter le public...) et de concertation entre les acteurs de champs différents (médical, social, médico-social...).

La notion de parcours, notamment pour les patients atteints de pathologies chroniques ou les sujets âgés fragiles ; les liens avec la ville ; l'accès aux soins ou encore le développement de la prévention contenus dans ce plan regroupent enfin les priorités que l'hôpital d'Albi souhaite formaliser dans son futur projet d'établissement. L'hôpital d'Albi souhaite également s'inscrire dans la dynamique de déploiement des HAD (Hospitalisation à domicile) préconisé dans le PRS3

Il est précisé que la communauté d'Agglomération de l'Albigeois délibérera sur selon les mêmes termes concernant cet avis.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DECIDE

de rendre un avis favorable sur le Plan Régional de Santé 3 assorti des observations énoncées ci-dessus.

Nombre de votants : 43

Pour : 35 (les groupes Majoritaire et "Albi Bleu Marine - FN" et Muriel Roques Etienne -pouvoir de Philippe Bonnacarrère-)

Contre : 8 (E Nadjar, F Lacoste, D Pechdo -pouvoir P Bedier- du groupe "Socialiste et Citoyen", R Foissac -pouvoir de D Mas-, P Pragnère de la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes" et C Biau du groupe "Socialiste et Citoyen" qui a donné pouvoir à P Pragnère)

Question adoptée

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Catherine-Lagarde Mazel
Directrice générale adjointe des services

OCCITANIE

23 / 60 - Centre Culturel Occitan de l'Albigeois (CCOA) : Attribution d'une subvention pour l'organisation de la Janada le 23 juin 2018

L'an deux mille dix huit, le neuf avril

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 avril 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Muriel ROQUES ETIENNE, Elodie NADJAR, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Bruno CRUSEL donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Odile LACAZE
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Dominique PECHDO
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

23 / 60 - Centre Culturel Occitan de l'Albigeois (CCOA) : Attribution d'une subvention pour l'organisation de la Janada le 23 juin 2018

référence(s) :

Commission proximité - vie sociale du 28 mars 2018

Service pilote : Relations internationales

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Sylvie Bascoul-Vialard

Sylvie BASCOUL-VIALARD, rapporteur

Dans le cadre de sa politique en faveur de la valorisation de son patrimoine occitan, la ville d'Albi soutient depuis plusieurs années le Centre Culturel Occitan de l'Albigeois (CCOA).

Le CCOA a pour objet le maintien, la promotion, la diffusion et le développement de la langue et de la culture occitane. Il propose des cours et des ateliers de langue occitane et organise également des concours d'écriture et des expositions.

Il organise aussi tous les ans à Albi, la « Janada », mot occitan signifiant « les festivités de la saint Jean », en faisant référence à un protocole qui était en vigueur à Albi en 1492.

Cet événement s'inscrit dans le contexte des soirées festives occitanes organisées le 23 juin 2018 sur l'ensemble du territoire de la Région Occitanie. Autour du feu de la Saint-jean annuel, sur la place Sainte-Cécile, cette manifestation festive œuvre à la valorisation de la langue et de la culture occitane. Cette année un marché de nuit, le premier de la saison, sera organisé côté Place de la Pile, pour compléter le programme de la manifestation.

La « Janada » 2018 se déroulera le 23 juin selon le programme suivant :

- 16h30 – 17h45 : organisation de « la ressèga » (danse collective dans les rues de la ville) avec le groupe Sonaires d'Oc et des ateliers de danse
- 17h45 – 19h : bal occitan musique traditionnelle avec Ajustadou
- 19h – 19h45 : animation bilingue du marché de nuit par un animateur professionnel, mettant en valeur les produits occitans
- 21h – 22h30 : concert de Du Bartàs
- 22h30 – 23h : cortège des enfants des écoles occitanes avec les flambeaux précédant les consuls (membres du conseil municipal) en grande tenue du XVI^{ème} siècle de la place du Vigan, par les rues Timbal et Mariès, en direction de la place Sainte-Cécile, embrasement du feu et farandole avec Sonaires d'Oc
- 23h : bal occitan musique traditionnelle avec Ajustadou

Considérant que cet événement contribue à faire vivre et valoriser la culture occitane à Albi, et considérant également la volonté commune de moderniser cet événement traditionnel et de l'ouvrir au plus grand nombre, il est proposé d'attribuer une subvention au CCOA en soutien à l'organisation de la *Janada* d'un montant de 5 500€ (*cinq mille cinq cent euros*).

La Janada a obtenu par ailleurs en 2018 l'aide financière « Total Festum » octroyée par la Région Occitanie.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Considérant la qualité et l'intérêt patrimonial et culturel du programme de la *Janada*, tel que présenté par le Centre Culturel Occitan de l'Albigeois,

APPROUVE

l'attribution d'une subvention de 5 500 € au Centre Culturel Occitan de l'Albigeois en soutien à l'organisation de la *Janada* le 23 juin 2018.

PRÉCISE QUE

les crédits seront prélevés au chapitre 65 – article 6574 - fonction 30.

PRÉCISE QUE

l'association sera tenue de mentionner le concours de la ville en apposant notamment son logo, sur tous ses documents de communication papier et autres supports.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Catherine-Lagarde Mazel
Directrice générale adjointe des services

OCCITANIE

24 / 61 - Association Albi Occitana - projet ESPELIDA 2018 - attribution de subvention

L'an deux mille dix huit, le neuf avril

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 avril 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Muriel ROQUES ETIENNE, Elodie NADJAR, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Bruno CRUSEL donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Odile LACAZE
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Dominique PECHDO
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

OCCITANIE

24 / 61 - Association Albi Occitana - projet ESPELIDA 2018 - attribution de subvention

référence(s) :

Commission proximité - vie sociale du 28 mars 2018

Service pilote : Direction enfance éducation

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Direction Culture Patrimoine Relations Internationales

Elu(s) référent(s) : Sylvie Bascoul-Vialard

Sylvie BASCOUL-VIALARD, rapporteur

L'association Albi Occitana a organisé un événement festif qui porte le nom d' "Espélida". Il s'agit d'un projet de création artistique autour des langues occitane et française qui s'est clôturé par une journée de restitution le 29 mars 2018.

Ce projet créatif, jouait à la fois sur la dimension individuelle et collective tout en s'adressant à différents publics avec des objectifs intergénérationnels. En effet, le public scolaire (primaire et collège) a présenté et côtoyé des créations d'un public adultes ainsi que celui de résidents de maisons de retraites avec lesquels des rencontres et des moments de partage ont eu lieu tout au long de l'année.

L'association Albi Occitana, par cette initiative créatrice, participe au rayonnement de la langue et de la culture occitane sur notre territoire. Aussi, il vous est proposé de verser une subvention de 300,00 € à cette association.

Les crédits suivants seront imputés au chapitre 65, fonction 213, article 6574 du budget de l'exercice en cours.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES AVOIR DELIBERE,

APPROUVE

l'attribution d'une subvention de 300,00 € à l'Association Albi Occitana pour son projet "Espélida 2018".

DIT QUE

les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours au chapitre 65, fonction 213, article 6574.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Catherine-Lagarde Mazel
Directrice générale adjointe des services

AFFAIRES SCOLAIRES

25 / 62 - Ateliers périscolaires 2017-2018 - Attribution de subventions et prestations

L'an deux mille dix huit, le neuf avril

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 avril 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Muriel ROQUES ETIENNE, Elodie NADJAR, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Bruno CRUSEL donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Odile LACAZE
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Dominique PECHDO
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

25 / 62 - Ateliers périscolaires 2017-2018 - Attribution de subventions et prestations

référence(s) :

Commission proximité - vie sociale du 28 mars 2018

Service pilote : Direction enfance éducation

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Direction des sports

Direction Culture Patrimoine Relations Internationales

Direction vie des quartiers - Citoyenneté - Jeunesse

Elu(s) référent(s) : Sylvie Bascoul-Vialard

Sylvie BASCOUL-VIALARD, rapporteur

La ville d'Albi poursuit son projet de développement avec ses propres services et en partenariat avec des intervenants associatifs ou institutionnels, d'une offre d'activités sur le temps périscolaire à destination de tous les élèves du primaire sur la base du volontariat et sans coût pour les familles.

Dans le cadre de la continuité éducative et des actions menées dans les 3 quartiers politique de la ville, la commune poursuit son investissement dans un projet ambitieux favorisant l'accès au sport pour les enfants de ces écoles et ce, dans la continuité du projet de l'École Municipale des Sports. Ce projet est bien entendu construit en lien avec les associations présentes sur chacun des quartiers. Il l'est aussi avec les infrastructures sportives du territoire comme par exemple, Atlantis où chaque semaine des groupes d'enfants non nageurs sont accueillis avec des animateurs périscolaires pour répondre à l'objectif national de validation du savoir nager à la fin du CM2.

Complémentaires des autres temps éducatifs, l'ensemble de ces ateliers se déroulent sur toute l'année scolaire sur le temps méridien ou le soir après 16h00 et sur une durée de 45 minutes environ.

Sur chaque cycle, plusieurs activités sont proposées aux enfants. Chaque atelier est ouvert pour 12 à 15 enfants en moyenne. Les enfants s'inscrivent de façon volontaire et s'engagent sur l'ensemble des séances du cycle. Au cours de l'année scolaire, tous les enfants auront participé à un atelier.

Ainsi, pour les animations des 2ème et 3ème trimestres de l'année scolaire 2017-2018, les associations ou partenaires suivants ont été retenus pour leurs projets d'ateliers comme décrits ci-dessous :

Association - Thématique	Ecoles	Nombre de séances	Montant subvention
VOLUBILO ateliers arts plastiques	<ul style="list-style-type: none"> • Mazicou • Claudel • Curveillère • Breuil • Mazicou 	85 séances 10 ateliers 120 enfants	3080 €
LES TETES DE CLOWNS ateliers théâtre clown et mime	<ul style="list-style-type: none"> • Nougaro Saliès • Breuil • Rayssac 	67 séances 5 ateliers 60 enfants	3015 €
LE CERCLE D'ESCRIME ateliers d'escrime	<ul style="list-style-type: none"> • Viscose • Lapérous • St-Joseph 	52 séances 6 ateliers 48 enfants	1820 €

LA GRANDE SOURCE ateliers arts plastiques	<ul style="list-style-type: none"> • Nougaro Teyssier • Nougaro Salvan 	36 séances 4 ateliers 48 enfants	1680 €
UFOLEP 81 ateliers sport santé et éveil	<ul style="list-style-type: none"> • Aubrac • Claudel • Montebello • Curveillère • Viscose 	86 séances 10 ateliers 120 enfants	2902 €
ACT'AL ateliers écriture de contes	<ul style="list-style-type: none"> • Nougaro Teyssier • Rousseau • Aubrac • Breuil 	68 séances 7 ateliers 84 enfants	2924 €
LE CABARET DU HASARD ateliers de percussions africaines	<ul style="list-style-type: none"> • Nougaro Teyssier • Montebello 	40 séances 4 ateliers 48 enfants	1845 €
MJC Albi ateliers théâtre	<ul style="list-style-type: none"> • Viscose • Nougaro Teyssier 	37 séances 4 ateliers 48 enfants	1665 €
BOUCHE A ORTEIL ateliers jeux et musique récup	<ul style="list-style-type: none"> • Mazicou • Rayssac • Nougaro Teyssier 	72 séances 8 ateliers 96 enfants	3192 €
ALTITUDE ateliers jeux coopératifs	<ul style="list-style-type: none"> • Breuil • Claudel • Mazicou • Aubrac 	67 séances 8 ateliers 84 enfants	2437 €
C.C.O.A atelier langue et cultures occitanes	<ul style="list-style-type: none"> • Aubrac • Viscose • claudel 	56 séances 6 ateliers 72 enfants	2352 €

Partenaires institutionnels	Ecoles	Nombre de séances	Montant subvention ou prestation
SDIS DU TARN ateliers gestes de 1ers secours	<ul style="list-style-type: none"> • Rayssac • Curveillère • Rousseau 	74 séances 6 ateliers 72 enfants	1320 € (prestation)
MUSEE Toulouse Lautrec atelier Chahut Couleur au musée	<ul style="list-style-type: none"> • toutes 	Atelier année scolaire 15 enfants	1610€ (subvention)
OMEPS Ecole Municipale des Sports	<ul style="list-style-type: none"> • Tout quartier Albi 	Ateliers année scolaire 230 enfants	23000€ (subvention)
OMEPS Coordination des ateliers périscolaires 2017-2018		Année scolaire	16000€ (subvention)

Intervenants	Ecoles	Nombre de séances	Montant de la prestation
BATUCADA ateliers percussions brésiliennes	<ul style="list-style-type: none"> • Rousseau • Curveillère 	36 séances 4 ateliers 48 enfants	1080€
SMART'FR ateliers danse Hip Hop	<ul style="list-style-type: none"> • Rochegude • Rousseau • Lapérouse • Curveillère 	80 séances 8 ateliers 96 enfants	2614€
LES MAINS SUR TERRE ateliers création	<ul style="list-style-type: none"> • Lapérouse • Curveillère 	34 séances 4 ateliers 48 enfants	1360€
LES POIS SONT VERTS ateliers couture et origami	<ul style="list-style-type: none"> • Rayssac • Montebello • Nougaro Saliès 	50 séances 6 ateliers 72 enfants	1500€

Soit un total prévisionnel de **59 396 €** pour **1409 enfants bénéficiaires** et **114 ateliers** pour la période de janvier à juin 2018, découpés comme suit :

- **51 522 €** versés sous forme de subventions qui seront prélevés au chapitre 65, fonction 211, articles 65 74 et 65737 du budget 2018,
- **7 874 €** versés sous forme de prestations qui seront prélevés au chapitre 011 , fonction 211, article 6288 du budget 2018.

D'autre part, pour la coordination administrative des ateliers périscolaires, une subvention de **16 000 €** sera versée à l'OMEPS comme chaque année. Elle sera prélevée au chapitre 65, fonction 211, articles 65 74 du budget 2018.

Il vous est proposé d'attribuer aux associations et partenaires pré-citées les subventions ou prestations mentionnées et d'autoriser le maire à signer les conventions qui précisent pour chacun des projets les modalités de mise en oeuvre.

Des bilans sont régulièrement réalisés avec les associations et prestataires. Au vu du résultat des évaluations et du respect des objectifs de ces ateliers, la mairie se réserve le droit de réajuster ou d'interrompre les partenariats.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

d'attribuer aux associations et partenaires pré-citées les subventions ou prestations mentionnées.

AUTORISE

le maire à signer les avenants des conventions avec les associations pré-citées.

DIT QUE

la somme de :

- **67 522 €** sera prélevée au chapitre 65, fonction 211, articles 65 74 et 65737 du budget 2018,
- **7 874 €** sera prélevée au chapitre 011, fonction 211, article 6288 du budget 2018.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Catherine-Lagarde Mazel
Directrice générale adjointe des services

AFFAIRES SCOLAIRES

26 / 63 - Ecole Camille Claudel - Fermeture pour la rentrée 2019-2020 et restitution des locaux au Département

L'an deux mille dix huit, le neuf avril

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 avril 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Muriel ROQUES ETIENNE, Elodie NADJAR, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Bruno CRUSEL donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Odile LACAZE
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Dominique PECHDO
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

26 / 63 - Ecole Camille Claudel - Fermeture pour la rentrée 2019-2020 et restitution des locaux au Département

référence(s) :

Commission proximité - vie sociale du 28 mars 2018

Service pilote : Direction enfance éducation

Autres services concernés :

Bâtiment et Energie

Affaires juridiques

Elu(s) référent(s) : Sylvie Bascoul-Vialard

Sylvie BASCOUL-VIALARD, rapporteur

Nos territoires et les populations qui y résident évoluent désormais, ainsi que les politiques urbaines, à l'échelle du bassin de vie.

Ce constat nous amène nécessairement à réfléchir à l'évolution qui en découle en matière de carte scolaire.

La sectorisation scolaire relève de la compétence de la mairie, conformément aux dispositions des articles L.212-7 et L.131-5 du Code de l'Éducation, sur la base d'une vision prospective du développement de la commune ainsi que d'une analyse des effectifs des élèves, à partir de laquelle sont répartis les postes d'enseignants.

Il s'agit donc d'une compétence partagée entre l'État et les communes.

Les restructurations passées et les évolutions en cours, tant au niveau des aménagements urbains que des flux de population, ont permis l'ouverture de quatre classes supplémentaires sur Albi entre 2014 et 2017 et doivent permettre d'en ouvrir quatre supplémentaires pour la rentrée de septembre 2018.

Les collectivités territoriales sont soumises à des obligations de rationalisation et de mutualisation qui nous imposent une gestion efficiente des surfaces de bâtiments scolaires et périscolaires et une anticipation des évolutions.

Ainsi, l'ensemble de ces considérations, qu'elles soient liées :

- à l'évolution urbaine du territoire à l'ouest, au nord et à l'est,
- à la stratégie immobilière de la commune,
- aux programmes d'investissement dans les bâtiments dont la ville est propriétaire,
- à la volonté constante d'offrir des conditions matérielles équitables pour tous les enfants de la commune, orientent la réflexion de la ville d'Albi en matière d'implantation d'équipements de services publics consacrés à l'enfance et à l'éducation, prioritairement sur les secteurs ouest et nord de la commune.

Elles conduisent, sur le secteur ouest, à prendre la décision de restituer les locaux de l'école Camille Claudel à son propriétaire, le Département du Tarn, dès la rentrée de septembre 2019 et, en conséquence, à transférer les classes de cette école vers les écoles correspondant à la nouvelle sectorisation.

grand centre, caractérisé par une densité importante en nombre d'écoles, toutes situées dans une couronne de 10-15 minutes à pied.

Le développement de l'habitat à l'ouest de la ville implique donc de redéfinir le dimensionnement et l'implantation des équipements tels que les établissements scolaires du 1^{er} degré dont la commune à la charge.

D'autre part, la ville d'Albi ne peut pas investir dans des locaux qui ne lui appartiennent pas et qui, de surcroît, ne permettent d'envisager aucune évolution possible tant sur le plan scolaire que périscolaire.

L'ambition de la ville d'Albi reste, plus que jamais, d'œuvrer pour offrir aux enfants albigeois un cadre de vie le plus agréable possible au sein des écoles, dans un souci d'égalité, d'équité, de sécurité et de conditions d'épanouissement.

Cette ambition s'inscrit plus largement dans un projet de territoire dynamique, en mouvement qui se doit d'accompagner l'arrivée des nouvelles populations et l'évolution urbaine.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

VU l'article L.2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L.212-1 du Code de l'Education,

VU la délibération du 12 février 2018 relative à la modification de la sectorisation scolaire à compter de la rentrée de septembre 2018,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- 1- le transfert des classes de l'école Camille Claudel et donc la fermeture de celle-ci à compter de la rentrée de septembre 2019,
- 2- la résiliation de la convention qui lie la ville d'Albi avec le Département du Tarn, propriétaire des locaux de l'école Camille Claudel.

R Foissac -pouvoir de D Mas-, P Pragnère de la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes", C Biau du groupe "Socialiste et Citoyen" qui a donné pouvoir à P Pragnère et le groupe "Albi Bleu Marine - FN" ne prennent pas part au vote

Nombre de votants : 36

Pour : 30 (le groupe Majoritaire)

Contre : 4 (E Nadjar, F Lacoste, D Pechdo -pouvoir de P Bedier- du groupe "Socialiste et Citoyen")

Abstention : 2 (M Roques Etienne -pouvoir de P Bonnacarrère-)

Question adoptée

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Catherine-Lagarde Mazel
Directrice générale adjointe des services

AFFAIRES SCOLAIRES

27 / 64 - Montant de l'indemnité représentative de logement pour l'année 2017 - Avis de la commune

L'an deux mille dix huit, le neuf avril

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 avril 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Muriel ROQUES ETIENNE, Elodie NADJAR, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Bruno CRUSEL donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Odile LACAZE
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Dominique PECHDO
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

27 / 64 - Montant de l'indemnité représentative de logement pour l'année 2017 - Avis de la commune

référence(s) :

Commission proximité - vie sociale du 28 mars 2018

Service pilote : Direction enfance éducation

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Sylvie Bascoul-Vialard

Sylvie BASCOUL-VIALARD, rapporteur

En application des dispositions de l'article 3 du décret n° 83-367 du 2 mai 1983, le conseil municipal doit donner un avis sur le montant de l'indemnité représentative de logement due aux instituteurs non logés par la commune.

Cette indemnité est versée à ces instituteurs au nom de la commune par le C.N.F.P.T.

Dans un souci de ne pas alourdir les charges pesant sur les budgets communaux, le Comité des finances locales a proposé de reconduire le montant de l'indemnité représentative de logement (IRL) 2016 pour 2017, à savoir 2 246,40 € correspondant au montant de base annuel, soit une IRL majorée de 2 808 € annuel pour un instituteur marié sans enfant et pour un instituteur marié, célibataire, veuf ou divorcé, avec un ou plusieurs enfants à charge.

Par ailleurs, il est précisé que la Ville perçoit de l'État une dotation globale accordée pour l'entretien des logements mis à disposition des instituteurs. Celle-ci est fixée par le comité des finances locales, qui reconduit le même montant qu'en 2016, à savoir 2 808 €.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le montant de base mensuel. Cet avis sera transmis à Monsieur le Préfet qui prendra un arrêté préfectoral fixant le montant de l'indemnité de logement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DONNE

un avis favorable à l'application du montant de l'indemnité représentative de logement pour 2017 due aux instituteurs non logés par la commune soit :

- 2 246,40 € correspondant au montant de base annuel soit une IRL majorée de 2 808 € (pour un instituteur marié sans enfant ou pour un instituteur marié, célibataire, veuf ou divorcé, avec un ou plusieurs enfants à charge).

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Catherine-Lagarde Mazel
Directrice générale adjointe des services

PATRIMOINE

28 / 65 - Site patrimonial remarquable : actualisation de la carte de repérage des façades et éléments d'architecture éligibles à l'attribution d'une subvention municipale

L'an deux mille dix huit, le neuf avril

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 avril 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Muriel ROQUES ETIENNE, Elodie NADJAR, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Bruno CRUSEL donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Odile LACAZE
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Dominique PECHDO
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

28 / 65 - Site patrimonial remarquable : actualisation de la carte de repérage des façades et éléments d'architecture éligibles à l'attribution d'une subvention municipale

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 28 mars 2018

Service pilote : Relations internationales

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Service droit des sols

Service aménagement-environnement

Elu(s) référent(s) : Bruno Lailheugue

Bruno LAILHEUGUE, rapporteur

En application du plan de gestion de la Cité épiscopale et dans la continuité des actions de renouvellement urbain menées par la Ville d'Albi, une subvention en faveur de la rénovation des façades et éléments d'architecture du secteur sauvegardé a été mise en place en avril 2011.

Pour mémoire, cette aide municipale s'applique aux façades repérées par la Ville et l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine en fonction de critères définis (*localisation, état sanitaire, aspect esthétique, valeur patrimoniale*).

Elle propose un taux de subventionnement à hauteur de 25% du montant HT des travaux, assorti d'un plafond de 6 000 € par façade d'immeuble (*ce plafond ne s'applique pas à la rénovation des éléments d'architecture identifiés comme «remarquables»*).

Cette opération fait l'objet d'une actualisation annuelle par délibération du conseil municipal, ainsi à chaque fin d'année de nouvelles façades sont proposées en remplacement de celles ayant fait l'objet de travaux.

Au vu des projets de réhabilitation envisagés, des aménagements urbains en cours place du Château et de la charte architecturale et palette de couleurs du Castelviel, il est proposé de reconduire l'opération pour 2018 et d'intégrer au programme de subvention :

- deux « façades sur rue » supplémentaires situées 22 rue Mariès et 4 rue des Prêtres/5 impasse Croix Blanche
- deux secteurs : place du Château et place du Foirail du Castelviel

Ce programme permet, en outre, de sensibiliser les propriétaires à la préservation du patrimoine et de valoriser les métiers de l'artisanat (feronnerie, taille de pierre...).

L'une des façades traitées a été lauréate du prix patrimoine 2017 (décerné par la commission locale du secteur sauvegardé du 6 juin 2017).

Au regard du potentiel esthétique et patrimonial des façades concernées, il vous est proposé :

- de reconduire, pour 2018, le programme de subvention pour la rénovation des façades du secteur sauvegardé ;
- d'intégrer au programme de la subvention, les façades d'immeubles ainsi que les secteurs susmentionnés;
- de mettre à jour la carte de repérage des façades éligibles.

Les conditions d'attribution de la subvention, telles que prévues par délibération du 4 avril 2011, demeurent inchangées.

Les dossiers seront traités dans l'ordre de date de dépôt, et les subventions attribuées dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme ;

VU le Code de la construction et de l'habitation ;

VU la délibération du conseil municipal de la ville d'Albi en date du 4 avril 2011 et son annexe relative à la mise en place d'une subvention pour la rénovation des façades et éléments d'architecture du secteur sauvegardé ;

VU les délibérations du conseil municipal de la ville d'Albi en date des 19 décembre 2011, 17 décembre 2012, 16 décembre 2013, 30 juin 2014, 15 décembre 2014, 27 avril 2015, 21 décembre 2015 et 12 décembre 2016 et portant reconduction et actualisation de la subvention pour la rénovation des façades et éléments d'architecture du secteur sauvegardé ;

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DECIDE

de reconduire, pour 2018, le programme de subvention pour la rénovation des façades et éléments d'architecture du secteur sauvegardé ;

d'intégrer au programme de subvention :

- deux « façades sur rue » supplémentaires situées 22 rue Mariès et 4 rue des Prêtres/5 impasse Croix Blanche
- deux secteurs : place du Château et place du Foirail du Castelviel

de mettre à jour la carte de repérage des façades éligibles.

APPROUVE

la mise à jour du périmètre de repérage des immeubles sélectionnés.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les formalités nécessaires pour mettre en œuvre cette action.

DIT QUE

Les crédits sont prévus au budget 2018, chapitre 204 fonction 70 article 20 422.

Les dossiers seront traités dans l'ordre de date de dépôt, et les subventions attribuées dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle.

Le groupe "Albi Bleu Marine - FN", R. Foissac -pouvoir de D. Mas-, P. Pragnère de la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes" et C. Biau du groupe "Socialiste et Citoyen" qui a donné pouvoir à P. Pragnère ne participent pas au vote

Nombre de votants : 36

Pour : 36 (le Groupe Majoritaire, M. Roques Etienne - pouvoir de P. Bonnacarrère-, E. Nadjar, F. Lacoste, D. Pechdo - pouvoir de P. Bedier-)

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

URBANISME

29 / 66 - Place du Foirail du Castelviel : Subventions façades

L'an deux mille dix huit, le neuf avril

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 avril 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Muriel ROQUES ETIENNE, Elodie NADJAR, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Bruno CRUSEL donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Odile LACAZE
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Dominique PECHDO
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

29 / 66 - Place du Foirail du Castelveil : Subventions façades

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 28 mars 2018

Service pilote : Projets urbains

Autres services concernés :

Affaires générales

Direction des affaires financières

Service patrimoine

Urbanisme et action foncière

Service commun administration droit des sols

Tourisme commerce et marchés

Elu(s) référent(s) : Bruno Lailheugue

Bruno LAILHEUGUE, rapporteur

Soucieuse de préserver et de valoriser le quartier du foirail du Castelveil, limitrophe du Site Patrimonial Remarquable (SPR, anciennement secteur sauvegardé) et d'accompagner les actions engagées sur ce quartier (réfection en 2017 de la halle, création de la passerelle et requalification des espaces publics attenants), la Ville d'Albi a volonté d'accompagner les propriétaires lors des travaux de rénovation des façades.

L'élaboration d'une charte architecturale et palette de couleurs a été confiée au CAUE du Tarn, sur le secteur de la place du Foirail du Castelveil, cette démarche a été présentée au conseil de quartier du quartier Ouest – Pointe de Marre du 5 octobre 2017.

En partenariat avec l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP), l'étude a abouti à l'établissement de préconisations pour la rénovation des constructions au sein d'un périmètre couvrant la place du Foirail du Castelveil et ses abords.

Cette charte architecturale et palette de couleurs permet de proposer des conseils et une aide incitative à la rénovation des façades.

La localisation des immeubles à l'intérieur du périmètre défini, la visibilité de la façade depuis l'espace public, la nature et l'emprise des travaux couvrant sur l'intégralité de la façade sont les critères proposés pour l'attribution de la subvention.

Il est proposé un **taux de subventionnement de 25 % du montant HT** du devis de travaux s'appliquant à une réfection globale de façade.

Cette subvention sera assortie **d'un plafond fixé à 6 000 €** par façade d'immeuble qui s'appliquera à l'intégralité de la façade hors ouvertures commerciales (vitrines, portes,...).

Les dossiers seront traités dans l'ordre de date de dépôt et les subventions attribuées dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle.

Au regard du nombre de façades concernées, cette action a vocation à se poursuivre. L'année 2018 constitue une période de lancement dont l'expérience permettra d'éventuelles adaptations et modifications pour les années suivantes.

Les façades situées à l'intérieur du périmètre du Site Patrimonial Remarquable ne sont pas concernées par la présente subvention. Elles font l'objet d'un subventionnement dédié. La règle du non cumul des aides et subventions de la ville s'appliquera.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'Urbanisme,

VU le Code de la construction et de l'Habitation,

VU la charte architecturale et palette de couleurs de la place Foirail du Castelviel,

VU le plan annexé,

ENTENDU le présent exposé,

APRES AVOIR DELIBERE,

DECIDE

la mise en place d'une subvention façades sur le périmètre de la place du Foirail du Castelviel et ses abords, tel qu'il est défini par le plan annexé.

APPROUVE

les modalités suivantes de mise en œuvre de cette subvention :

- le taux de subventionnement est fixé à 25% du montant HT du devis de travaux assorti d'un plafond de subvention de 6 000 € par façade d'immeuble s'appliquant à l'intégralité de la façade hors ouvertures commerciales (vitrines, portes,...) ;
- les dossiers seront traités dans l'ordre de date de dépôt ;
- les subventions seront attribuées dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle qui est fixée pour l'année 2018 à 50 000 € ;
- les façades situées dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR, anciennement secteur sauvegardé) ne seront pas concernées.
- la règle du non cumul des aides et subventions de la ville s'applique.

AUTORISE

le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires pour mettre en œuvre cette action.

DIT QUE

les crédits sont prévus à l'exercice du budget 2018

Les dossiers seront traités dans l'ordre de date de dépôt et les subventions attribuées dans la limite de l'enveloppe budgétaire.

le groupe "Albi Bleu Marine - FN", F Lacoste du groupe "Socialiste et Citoyen", Roland Foissac -pouvoir de D Mas-, P Pragnère de la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes", C Biau du groupe "Socialiste et Citoyen" qui a donné pouvoir à P Pragnère ne participent pas au vote

Nombre de votants : 35

Pour : 35 (le Groupe Majoritaire, M. Roques Etienne - pouvoir de P. Bonnacarrère-, E. Nadjar, D. "Pechdo - pouvoir de P. Bedier-)

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

URBANISME

30 / 67 - ZAD de Canavières : acquisition de terrains à Mmes Danielle et Nathalie Barthe.

L'an deux mille dix huit, le neuf avril

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 avril 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Muriel ROQUES ETIENNE, Elodie NADJAR, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Bruno CRUSEL donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Odile LACAZE
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Dominique PECHDO
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

30 / 67 - ZAD de Canavières : acquisition de terrains à Mmes Danielle et Nathalie Barthe.

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 28 mars 2018

Service pilote : Action foncière

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Direction patrimoine végétal et environnement

Direction vie des quartiers - citoyenneté - jeunesse

Elu(s) référent(s) : Bruno LAILHEUGUE

Bruno LAILHEUGUE, rapporteur

La ville envisage d'acquérir des terrains, appartenant à Mmes Danielle et Nathalie Barthe, cadastrés section DP n°30, 97 et 98, pour une surface totale de 3 937 m², situés à Canavières.

Le terrain cadastré DP n° 30 est un terrain plat enherbé, éloigné de la voie publique. Les terrains cadastrés section DP n°97 et 98 forment un tènement en bordure du chemin Bas de Canavières dont la partie sud est en nature de talus boisé.

Ils sont situés en zone A du plan local d'urbanisme (PLU) d'Albi, et dans la zone d'aménagement différé (ZAD) de Canavières.

Je vous rappelle que la ZAD de Canavières a été créée par délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois en date du 7 avril 2016, en vue de constituer des réserves foncières afin de lutter contre l'insalubrité, de constituer des espaces d'expansion de crue, de sauvegarder les espaces naturels et de redonner sa vocation maraîchère à ce secteur.

Mmes Danielle et Nathalie Barthe ont accepté de céder ces parcelles au prix global de quatre mille neuf cent euros (4 900 €), conforme avec l'avis du service du Domaine.

Les frais notariés seront supportés par la commune ; les diagnostics réglementaires seront à la charge des propriétaires.

Il est proposé d'acquérir ces parcelles aux conditions ci-dessus et d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier et à signer notamment l'acte authentique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code des collectivités territoriales,

VU le plan local d'urbanisme (PLU) d'Albi,

VU la ZAD de Canavières,

Vu l'avis du service du Domaine,

VU l'accord de Mmes Barthe.

ENTENDU le présent exposé.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

l'acquisition des terrains appartenant à Mmes Danielle et Nathalie Barthe, cadastrés section DP n°30, 97 et 98, d'une contenance totale de 3 937 m², au prix global de quatre mille neuf cent euros (4 900,00 €).

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier et à signer notamment l'acte authentique.

DIT QUE

les frais notariés seront supportés par la commune ; les diagnostics réglementaires seront à la charge des propriétaires.

PRÉCISE QUE

les crédits sont inscrits sur le budget de l'exercice en cours chapitre 21-824, article 2111.

Fabien Lacoste du Groupe "Socialiste et Citoyen", le groupe "Albi Bleu Marine - FN", R. Foissac -pouvoir de D. Mas-, P. Pragnère de la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Écologistes" et C. Biau du groupe "Socialiste et Citoyen" qui a donné pouvoir à P. Pragnère ne participent pas au vote.

Nombre de votants : 35

Pour : 35 (le Groupe Majoritaire, M. Roques Etienne - pouvoir de P. Bonnacarrère-, E. Nadjar, D. Pechdo - pouvoir de P. Bedier-)

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

URBANISME

31 / 68 - ZAD de Canavières : acquisition d'un terrain bâti à monsieur Fulgence Polo.

L'an deux mille dix huit, le neuf avril

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 avril 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Muriel ROQUES ETIENNE, Elodie NADJAR, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Bruno CRUSEL donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Odile LACAZE
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Dominique PECHDO
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

31 / 68 - ZAD de Canavières : acquisition d'un terrain bâti à monsieur Fulgence Polo.

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 28 mars 2018

Service pilote : Action foncière

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Direction patrimoine végétal et environnement

Direction vie des quartiers - citoyenneté - jeunesse

Elu(s) référent(s) : Bruno Lailheugue

Bruno LAILHEUGUE, rapporteur

La Ville envisage d'acquérir un terrain appartenant à M. Fulgence Polo, cadastré section DR 89 et 90, pour une surface totale de 1 471 m², situé à Canavières.

Sur ce terrain, est édiflée une construction en dur d'une superficie utile de 22 m².

Ces parcelles sont situées en zone N du plan local d'urbanisme (PLU) d'Albi, et dans la zone d'aménagement différé (ZAD) de Canavières.

Je vous rappelle que la ZAD de Canavières a été créée par délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois en date du 7 avril 2016, en vue de constituer des réserves foncières afin de lutter contre l'insalubrité, de constituer des espaces d'expansion de crue, de sauvegarder les espaces naturels et de redonner sa vocation maraîchère à ce secteur.

M. Polo a accepté de céder ces parcelles à un prix global de treize mille deux cent euros (13 200,00 €), conforme à l'avis du service du Domaine.

Les frais notariés seront supportés par la commune ; les diagnostics réglementaires seront à la charge du propriétaire.

Il est proposé d'acquérir ces parcelles aux conditions ci-dessus et d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier et à signer notamment l'acte authentique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code des collectivités territoriales,

VU le plan local d'urbanisme (PLU) d'Albi,

VU la ZAD de Canavières,

Vu l'avis du service du Domaine,

VU l'accord de M. Polo,

ENTENDU le présent exposé.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

l'acquisition à monsieur Fulgence Polo d'un terrain bâti, cadastré section DR 89 et 90, d'une contenance totale de 1 471 m², au prix treize mille deux cent euros (13 200,00 €), conforme à l'avis du service du Domaine.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier et à signer notamment l'acte authentique.

DIT QUE

les frais notariés seront supportés par la commune ; les diagnostics réglementaires seront à la charge du vendeur.

PRÉCISE QUE

les crédits sont inscrits sur le budget de l'exercice en cours, chapitre 21.824 article 2138.

Fabien Lacoste du Groupe "Socialiste et Citoyen", le groupe "Albi Bleu Marine - FN", R. Foissac -pouvoir de D. Mas-, P. Pragnère de la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes" et C. Biau du groupe "Socialiste et Citoyen" qui a donné pouvoir à P. Pragnère ne participent pas au vote.

Nombre de votants : 35

Pour : 35 (le Groupe Majoritaire, M. Roques Etienne - pouvoir de P. Bonnacarrère-, E. Nadjjar, D. Pechdo - pouvoir de P. Bedier-)

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

URBANISME

32 / 69 - Boulevard Lacombe : acquisition de terrain à la SNCF Réseau.

L'an deux mille dix huit, le neuf avril

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 avril 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Muriel ROQUES ETIENNE, Elodie NADJAR, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Bruno CRUSEL donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Odile LACAZE
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Dominique PECHDO
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

32 / 69 - Boulevard Lacombe : acquisition de terrain à la SNCF Réseau.

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 28 mars 2018

Service pilote : Action foncière

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Direction patrimoine végétal et environnement

Elu(s) référent(s) : Bruno Lailheugue

Bruno LAILHEUGUE, rapporteur

La Ville d'Albi envisage d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section CD n°365, située boulevard Lacombe, appartenant à la SNCF Réseau. En accord avec la société Yxime, gérant le patrimoine de la SNCF, il sera cédé à la commune un terrain d'une contenance de 350 m² environ, sous réserve d'un document d'arpentage réalisé par un géomètre-expert.

Ce terrain constituerait une réserve foncière en vue de l'aménagement et de la requalification des abords du secteur de la gare Albi-Ville.

Le prix de cette acquisition sera de vingt trois mille euros hors taxe (23 000 € HT), avec en sus la réalisation dans le délai d'un an à compter de la signature de l'acte authentique, aux frais de la collectivité, des préconisations techniques de SNCF réseau, à savoir :

- le terrain vendu sera fermé, sur toutes les limites en tiers de la propriété SNCF, par une clôture rigide en treillis soudé de 2 mètres de hauteur correspondant au modèle préconisé par SNCF Réseau ; éventuellement, une reprise des clôtures existantes sera à réaliser,
- la limite de cession sera, pour le fond de la parcelle vendue, le pied du mur de soutènement du terrain supportant le bâtiment n°51 ; ce mur sera rehaussé d'une clôture empêchant toute pénétration dans les emprises SNCF. Cette dernière sera prolongée au sol jusqu'à la limite de propriété du lotissement riverain et il sera prévu, à la liaison des 2 différentes hauteurs de clôture, un dispositif empêchant toute pénétration,
- le poteau, se trouvant sur l'emprise cédée, fixé au bâtiment n°51, sera déposé par la Ville,
- les évacuations des eaux pluviales du toit du bâtiment n°51, côté voie ferrée, se feront par une gouttière qui, après être descendue dans un regard au pied du bâtiment, viendra se déverser par un tuyau PVC directement sur l'emprise vendue ; la commune prendra à sa charge l'évacuation de ces eaux jusqu'au réseau public, selon le cas, les travaux de dévoiement jusqu'au réseau public,
- le pan de la toiture du bâtiment n°51, côté lotissement, ne possède pas de gouttière pour récupérer les eaux pluviales. Lors de la réalisation des travaux, la ville profitera des aménagements réalisés pour positionner une conduite en attente,
- le mur en parpaings, situé sur le côté droit de la parcelle vendue, est drainé par des barbacanes. La commune prendra en servitude ce rejet d'eau et elle devra assurer la pérennité de ce mur ou proposer toutes autres solutions, à ses frais, permettant le drainage de cette installation,

- la Ville devra prendre en compte le présence éventuelle d'un réseau d'évacuation des eaux usées sous la future parcelle en constituant une servitude de passage et d'accès dans l'acte de vente,
- un compteur d'eau, qui alimente le bâtiment n°51, est positionné sur la parcelle vendue. La Ville devra soit constituer une servitude de passage et d'accès pour toutes interventions et relevés ou assurer son dévoiement à ses frais en maintenant le bon fonctionnement de cette installation,
- les compteurs électriques, positionnés boulevard Lacombe, seront fermés et enlevés au frais de la collectivité.

Les éventuels frais de TVA immobilière resteront à la charge de la commune ainsi que les frais notariés et les frais de géomètre. Les diagnostics immobiliers seront à la charge du vendeur.

Il est proposé d'approuver cette acquisition aux conditions ci-dessus, d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération et, notamment à signer l'acte authentique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'accord de SNCF Réseau,

VU le plan cadastral,

Vu le document d'arpentage en cours,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PREND ACTE

de la décision de mutabilité du Comité Territorial de Mutabilité Occitanie de SNCF Immobilier en date du 18 septembre 2017 relative à la parcelle cédée,

APPROUVE

l'acquisition à SNCF Réseau d'une partie de la parcelle cadastrée section CD n°365 pour une contenance de 350 m² environ, sous réserve d'un document d'arpentage réalisé par un géomètre-expert, au prix de vingt-trois mille euros hors taxe (23 000 € HT), avec en sus la réalisation aux frais de la collectivité des préconisations techniques de SNCF réseau.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à cette opération et à signer notamment l'acte authentique.

PRÉCISE QUE

les éventuels frais de TVA immobilière seront à la charge de la commune d'Albi ainsi que les frais notariés et de géomètre. Les diagnostics immobiliers seront à la charge du vendeur.

DIT QUE

- les crédits relatifs à l'acquisition sont inscrits sur le budget de l'exercice en cours, section investissement, chapitre 21-fonction 824 article 2111.
- les crédits relatifs aux travaux seront inscrits au budget supplémentaire 2018, chapitre 23-fonction 824 article 2313.

Fabien Lacoste du Groupe "Socialiste et Citoyen", le groupe "Albi Bleu Marine - FN", R. Foissac -pouvoir de D. Mas-, P. Pragnère de la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes" et C. Biau du groupe "Socialiste et Citoyen" qui a donné pouvoir à P. Pragnère ne participent pas au vote.

Nombre de votants : 35

Pour : 35 (le Groupe Majoritaire, M. Roques Etienne - pouvoir de P. Bonnacarrère-, E. Nadjar, D. Pechdo - pouvoir de P. Bedier-)

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

URBANISME

33 / 70 - Route de Castres : acquisition de terrains à la SCI du 8 Boulevard Soult - emplacement réservé n°65.

L'an deux mille dix huit, le neuf avril

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 avril 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Muriel ROQUES ETIENNE, Elodie NADJAR, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Bruno CRUSEL donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Odile LACAZE
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Dominique PECHDO
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

33 / 70 - Route de Castres : acquisition de terrains à la SCI du 8 Boulevard Soult - emplacement réservé n°65.

référence(s) :

Commission environnement-mobilité en date du 28 mars 2018

Service pilote : Action foncière

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Direction patrimoine végétal et environnement

Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

Elu(s) référent(s) : Bruno Lailheugue

Bruno LAILHEUGUE, rapporteur

L'entrée Sud de l'agglomération par la RD 612 (route de Castres) est actuellement confrontée à différentes problématiques et notamment : fluidité du trafic non assurée et provoquant des dysfonctionnements aux heures de pointe, développement des activités économiques avec des problèmes de stationnement et d'accessibilité.

En effet, cette route dessert divers secteurs d'activités et de commerces, implantés de part et d'autre de cette voie.

Ces activités économiques génèrent une circulation dense qui vient s'ajouter au flux important de véhicules qui empruntent régulièrement cet axe reliant les villes d'Albi et de Castres.

Pour appréhender l'ensemble des problématiques relatives à ces difficultés de circulation et de desserte, une étude globale sur tout ce secteur a été lancée par le Département du Tarn, en cofinancement avec la commune d'Albi et la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Dans l'attente des conclusions de cette étude, la faisabilité d'un giratoire, qui fluidifierait la circulation sur cet axe, a été étudiée en remplacement des feux tricolores, situés au niveau du carrefour avec la zone industrielle de Ranteil.

Ce projet fait l'objet de l'emplacement réservé n°65, inscrit au plan local d'urbanisme (PLU) d'Albi, au bénéfice de la commune, en vue de l'aménagement d'un carrefour Ranteil/route de Castres.

Afin de permettre à terme la réalisation de cet aménagement de voirie, la Ville s'est rapprochée de la SCI du 8 Boulevard Soult, propriétaire de deux parcelles, cadastrées section LO n°183 et 186 d'une contenance totale de 791 m², grevées en totalité par l'emplacement réservé n° 65.

Il est à noter que sur la parcelle LO n°186 est positionné un panneau publicitaire double-face.

La SCI du 8 Boulevard Soult, représentée par son gérant monsieur Gérard Douziech, a informé la Ville de son accord pour céder ces terrains.

Le prix d'acquisition pourrait être fixé à quinze mille euros (15 000 €), en ce compris une indemnisation au titre d'une perte de revenus liée à la location du panneau publicitaire, d'un montant de 4 875 €.

Les frais notariés seront supportés par la commune, les diagnostics réglementaires, s'ils sont nécessaires, seront à la charge du vendeur.

Il est proposé d'approuver cette acquisition aux conditions ci-dessus, d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération et, notamment à signer l'acte authentique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'accord de la SCI du 8 Boulevard Soult,

VU le contrat d'affichage,

VU le plan cadastral,

VU le plan local d'urbanisme,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

l'acquisition à la SCI du 8 Boulevard Soult, représentée par son gérant, monsieur Gérard Douziech, des parcelles situées route de Castres, cadastrées section LO n°183 et 186, d'une contenance totale de 791 m², au prix de quinze mille euros (15 000 €), en ce compris une indemnisation au titre d'une perte de revenus locatifs liés à la location du panneau publicitaire, d'un montant de 4 875 €.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à cette opération et à signer notamment l'acte authentique.

PRÉCISE QUE

les frais notariés seront à la charge de la commune d'Albi, les frais de diagnostics immobiliers, s'ils sont nécessaires, à la charge du vendeur.

DIT QUE

les crédits sont inscrits sur le budget de l'exercice en cours, section investissement, chapitre 21 – fonction 824 article 2111.

Fabien Lacoste du Groupe "Socialiste et Citoyen", le groupe "Albi Bleu Marine - FN", R. Foissac -pouvoir de D. Mas-, P. Pragnère de la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes" et C. Biau du groupe "Socialiste et Citoyen" qui a donné pouvoir à P. Pragnère ne participent pas au vote.

Nombre de votants : 35

Pour : 35 (le Groupe Majoritaire, M. Roques Etienne - pouvoir de P. Bonnacarrère-, E. Nadjar, D. Pechdo - pouvoir de P. Bedier-)

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Catherine-Lagarde Mazel
Directrice générale adjointe des services

URBANISME

34 / 71 - Impasse Lieutenant Colonel Rolland : acquisition d'une parcelle aux consorts Auriol - emplacement réservé n°64.

L'an deux mille dix huit, le neuf avril

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 avril 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Muriel ROQUES ETIENNE, Elodie NADJAR, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Bruno CRUSEL donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Odile LACAZE
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Dominique PECHDO
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

34 / 71 - Impasse Lieutenant Colonel Rolland : acquisition d'une parcelle aux consorts Auriol - emplacement réservé n°64.

référence(s) :

Commission environnement-mobilité en date du 28 mars 2018

Service pilote : Action foncière

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Direction patrimoine végétal et environnement

Elu(s) référent(s) : Bruno Lailheugue

Bruno LAILHEUGUE, rapporteur

Les consorts Auriol ont proposé à la Ville de céder une parcelle leur appartenant, située impasse Lieutenant Colonel Rolland, cadastrée section BX n°8, pour une contenance de 4 754 m².

Cette parcelle est impactée pour partie par l'emplacement réservé n°64, au bénéfice de la commune, en vue de réaliser un cheminement doux dans la continuité de l'impasse Lieutenant Colonel Rolland.

Un accord a été trouvé au prix de deux euros le mètre carré (2 €/m²), soit un prix global de 9 508 €.

Les frais de diagnostics, s'ils sont nécessaires, seront supportés par le vendeur ; les frais notariés seront à la charge de la commune.

L'acquisition de cette parcelle se fera libre de toute occupation.

Il est proposé d'approuver cette acquisition aux conditions ci-dessus, d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération et, notamment à signer l'acte authentique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'accord des consorts Auriol,

VU le plan cadastral,

VU l'extrait du plan local d'urbanisme (PLU) d'Albi,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

l'acquisition aux consorts Auriol de la parcelle cadastrée section BX n°8 leur appartenant, d'une contenance de 4 754 m², sise impasse Lieutenant Colonel Rolland, au prix de deux euros le mètre carré.
L'acquisition de cette parcelle se fera libre de toute occupation.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à cette opération et à signer notamment l'acte authentique.

PRÉCISE QUE

les frais notariés seront à la charge de la commune d'Albi ; les frais de diagnostics immobiliers , s'ils sont nécessaires, à la charge du vendeur.

DIT QUE

les crédits sont inscrits sur le budget de l'exercice en cours, section investissement, chapitre 21 – fonction 824 article 2111.

Fabien Lacoste du Groupe "Socialiste et Citoyen", le groupe "Albi Bleu Marine - FN", R. Foissac -pouvoir de D. Mas-, P. Pragnère de la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes" et C. Biau du groupe "Socialiste et Citoyen" qui a donné pouvoir à P. Pragnère ne participent pas au vote.

Nombre de votants : 35

Pour : 35 (le Groupe Majoritaire, M. Roques Etienne - pouvoir de P. Bonnacarrère-, E. Nadjar, D. "Pechdo - pouvoir de P. Bedier-)

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Catherine-Lagarde Mazel
Directrice générale adjointe des services

URBANISME

35 / 72 - Rue de la Madeleine – vente d'un ensemble immobilier à l'AGAPEI – Déclassement anticipé du bien et modification des conditions de vente

L'an deux mille dix huit, le neuf avril

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 avril 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Muriel ROQUES ETIENNE, Elodie NADJAR, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Bruno CRUSEL donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Odile LACAZE
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Dominique PECHDO
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

35 / 72 - Rue de la Madeleine – vente d'un ensemble immobilier à l'AGAPEI – Déclassement anticipé du bien et modification des conditions de vente

référence(s) :

Commission environnement - mobilité en date du 28 mars 2018

Service pilote : Action foncière

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Police municipale

Bâtiments et énergies

Cabinet du maire

Elu(s) référent(s) : Bruno Lailheugue

Bruno LAILHEUGUE, rapporteur

Par délibération du 15 février 2016, le conseil municipal a approuvé le principe de la vente, à l'AGAPEI ou à toute personne désignée par elle qui lui serait substituée, d'un ensemble immobilier, cadastré section AB n° 143 en partie, sis rue de la Madeleine, au prix de sept cent cinquante mille euros hors taxe (750 000 € HT), conforme à l'avis du Domaine.

La ville d'Albi est tout à fait favorable à ce projet social qui permet en centre ville, l'inclusion et la socialisation des personnes en situation de handicap.

Ce projet a été présenté et fortement soutenu en Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable d'Albi de novembre 2017.

La réhabilitation du bâtiment qui doit répondre à un ensemble de prescriptions architecturales liées à sa préservation au titre du site patrimonial remarquable, nécessite des travaux et des coûts d'opération plus importants que prévus.

Les différents acteurs institutionnels et notamment l'État, le Département du Tarn ont chacun dans leur domaine de compétence apporté leur soutien à ce projet en consentant des efforts pour favoriser ce projet.

Au regard de la conviction de l'intérêt général et social de ce projet, il est proposé de revoir à la baisse, le prix de vente initial fixé à 750 000 € hors taxe, à hauteur d'une réduction de 15 %, soit 112 500 €.

Le nouveau prix de vente proposé par la collectivité et accepté par l'AGAPEI s'élève donc à six cent trente sept mille cinq cent euros hors taxe (637 500 € HT), conforme à l'avis du service du Domaine.

L'ensemble des frais afférents à cette vente sera à la charge de l'AGAPEI à l'exception des diagnostics immobiliers réglementaires qui seront à la charge de la commune.

Préalablement à cette cession, le bien vendu fera l'objet d'un déclassement anticipé du domaine public communal avant sa désaffectation effective qui interviendra au plus tard le 31 décembre 2018 (libération des locaux par la police municipale).

Un document d'arpentage est en cours pour déterminer l'assiette foncière qui sera vendue.

Il est proposé :

- de déclasser par anticipation le bien vendu avant sa désaffectation effective prévue au plus tard le 31 décembre 2018,
- d'approuver la cession à l'AGAPEI aux conditions susmentionnées,
- d'autoriser le Maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération et à signer les actes correspondants.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L.2141-2,

VU la délibération du conseil municipal en date du 12 février 2016,

VU l'avis du service du Domaine en date du 30 mars 2018,

VU le document d'arpentage en cours d'établissement,

VU le plan cadastral,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

de déclasser par anticipation le bien vendu (assiette foncière et bâtiment) avant sa désaffectation effective prévue au plus tard le 31 décembre 2018, pour le transférer dans le domaine privé communal en vue de sa vente.

APPROUVE

la vente à l'AGAPEI ou à toute personne désignée par elle qui lui serait substituée, d'un ensemble immobilier, cadastré section AB n°143 en partie, d'une contenance de 1 800 m²environ, sis rue de la Madeleine, au prix de six cent trente sept mille cinq cent euros hors taxe (637 500 € HT), conforme à l'avis du service du Domaine.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération jusqu'à son complet achèvement et à signer tous les actes authentiques correspondants.

PRÉCISE QUE

que l'ensemble des frais afférents à cette vente sera à la charge de l'AGAPEI, à l'exception des diagnostics immobiliers réglementaires qui seront supportés par la commune.

DIT QUE

les crédits sont inscrits sur le budget de l'exercice en cours section fonctionnement, chapitre 011 820 article 6288.

La recette sera inscrite au budget primitif de l'exercice 2019.

Fabien Lacoste du Groupe "Socialiste et Citoyen", le groupe "Albi Bleu Marine - FN", R. Foissac -pouvoir de D. Mas-, P. Pragnère de la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes" et C. Biau du groupe "Socialiste et Citoyen" qui a donné pouvoir à P. Pragnère ne participent pas au vote.

Nombre de votants : 35

Pour : 35 (le Groupe Majoritaire, M. Roques Etienne - pouvoir de P. Bonnacarrère-, E. Nadjar, D. Pechdo - pouvoir de P. Bedier-)

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Catherine-Lagarde Mazel
Directrice générale adjointe des services

URBANISME

36 / 73 - Mas de Blanc – Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) – SAS Mas Blanc – Avenant n°1.

L'an deux mille dix huit, le neuf avril

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 avril 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Muriel ROQUES ETIENNE, Elodie NADJAR, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Bruno CRUSEL donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Odile LACAZE
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Dominique PECHDO
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

36 / 73 - Mas de Blanc – Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) – SAS Mas Blanc – Avenant n°1.

référence(s) :

Commission environnement - mobilité en date du 28 mars 2018

Service pilote : Action foncière

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Direction patrimoine végétal et environnement

Direction vie des quartiers - citoyenneté - jeunesse

Elu(s) référent(s) : Bruno Lailheugue

Bruno LAILHEUGUE, rapporteur

Le secteur de Mas de Blanc constitue un secteur de développement situé aux abords d'Atlantis et de la route de Cordes.

La SAS Mas Blanc avait pour projet la réalisation d'une opération immobilière mixte comprenant des locaux commerciaux et des logements (logements locatifs sociaux et en accession libre).

27 logements sociaux locatifs, 15 logements en maisons individuelles et 12 logements répartis sur 2 petits collectifs, ont été mis en location dans le courant de l'année 2017 par le bailleur social Tarn Habitat.

L'insuffisance des équipements publics existants avait rendu nécessaire la réalisation de travaux de réaménagement de la rue Lucie Aubrac (élargissement et mise en profil urbain avec renforcement des réseaux).

La SAS avait alors proposé de contribuer au financement du coût des équipements publics à hauteur des besoins directement induits par l'opération qu'elle projetait.

Lors de sa séance en date du 27 avril 2015, le conseil municipal a défini un périmètre global de PUP et autorisé la signature d'une convention tripartite de PUP avec la Communauté d'agglomération de l'albigeois et la SAS Mas Blanc. Celle-ci a permis de fixer les modalités de réalisation des équipements publics et de participation de la SAS Mas Blanc. Ladite convention était conclue pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 12 mai 2018.

La Communauté d'agglomération de l'albigeois a quant à elle approuvé cette convention lors de sa séance en date du 07 avril 2015.

A ce jour, les travaux n'ayant pas été totalement réalisés, il conviendra de prolonger la durée de la convention d'une durée de 3 années supplémentaires.

L'article 14 « Durée de la convention » sera modifié à cet effet, le reste de la convention restant inchangé.

Il est donc proposé de rédiger un avenant n°1 afin de modifier l'article 14 de la convention tripartite du PUP Mas de Blanc pour prolonger sa durée d'exécution de 3 années supplémentaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) d'Albi,

Vu les délibérations 35/70 et 37/72 en date du 27 avril 2015 du conseil municipal d'Albi,

Vu la délibération 51/2015 en date du 5 avril 2015 de la communauté d'agglomération de l'albigeois,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ENTENDU le présent exposé,

APPROUVE

l'avenant n°1 ci-annexé modifiant l'article 14 de la convention tripartite du PUP Mas de Blanc afin de prolonger sa durée d'exécution de 3 années supplémentaires.

AUTORISE

le maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération jusqu'à son complet achèvement et notamment à signer ledit avenant.

DIT QUE

conformément à l'article R332-25-2 du code de l'urbanisme, mention de la signature de cet avenant ainsi que du lieu où le document pourra être consulté, sera affichée pendant un mois.

Fabien Lacoste du Groupe "Socialiste et Citoyen", le groupe "Albi Bleu Marine - FN", R. Foissac -pouvoir de D. Mas-, P. Pragnère de la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes" et C. Biau du groupe "Socialiste et Citoyen" qui a donné pouvoir à P. Pragnère ne participent pas au vote.

Nombre de votants : 35

Pour : 35 (le Groupe Majoritaire, M. Roques Etienne - pouvoir de P. Bonnacarrère-, E. Nadjar, D. Pechdo - pouvoir de P. Bedier-)

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Catherine-Lagarde Mazel
Directrice générale adjointe des services

URBANISME

37 / 74 - Secteur de Pélissier : acquisition d'une parcelle à Tarn Habitat – chemin de Las Bories.

L'an deux mille dix huit, le neuf avril

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 avril 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Muriel ROQUES ETIENNE, Elodie NADJAR, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Bruno CRUSEL donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Odile LACAZE
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Dominique PECHDO
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

37 / 74 - Secteur de Pélissier : acquisition d'une parcelle à Tarn Habitat – chemin de Las Bories.

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 28 mars 2018

Service pilote : Action foncière

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Direction patrimoine végétal et environnement

Elu(s) référent(s) : Bruno Lailheugue

Bruno LAILHEUGUE, rapporteur

La Commune d'Albi est propriétaire dans le secteur de Pélissier d'un ensemble immobilier qui constituait, en grande partie, le site d'exploitation d'EDF, acquis auprès de Charbonnage de France.

La parcelle située chemin de Las Bories, cadastrée section EL n°50, d'une contenance de 736 m² appartenant à Tarn Habitat, jouxte de part et d'autre les propriétés communales, et notamment l'ancien parc à cendres de Charbonnage de France.

Elle se situe en zone AU0er du plan local d'urbanisme (PLU) d'Albi et est grevée, en partie, par l'emplacement réservé n°67 au bénéfice de la commune en vue de l'élargissement du chemin de Las Bories

Afin d'avoir une unité foncière cohérente, la Ville souhaiterait l'intégrer dans ses propriétés communales.

Au vu des contraintes l'impactant et de sa situation géographique, la Ville a proposé à Tarn Habitat, l'acquisition de la parcelle EL n°50 à l'euro symbolique et libre de toute occupation; les frais de diagnostics, s'ils sont nécessaires, seront supportés par le vendeur et les frais notariés seront à la charge de la commune. Tarn Habitat a accepté ces conditions.

Il est proposé d'approuver cette acquisition aux conditions ci-dessus, d'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches afférents à cette opération et, notamment à signer l'acte authentique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'accord de Tarn Habitat,

VU l'avis du Domaine,

VU le plan cadastral,

VU l'extrait du plan local d'urbanisme,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

l'acquisition à Tarn Habitat de la parcelle, libre de toute occupation, cadastrée section EL n°50 d'une contenance de 736 m², sise chemin de Las Bories, à l'euro symbolique.

AUTORISE

le maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à cette opération et à signer notamment l'acte authentique.

PRÉCISE QUE

les frais notariés seront à la charge de commune d'Albi, les frais de diagnostics si nécessaires à la charge du vendeur.

DIT QUE

les crédits sont inscrits sur le budget de l'exercice en cours, section investissement, chapitre 21 – fonction 824 article 2111.

Fabien Lacoste du Groupe "Socialiste et Citoyen", le groupe "Albi Bleu Marine - FN", R. Foissac -pouvoir de D. Mas-, P. Pragnère de la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes" et C. Biau du groupe "Socialiste et Citoyen" qui a donné pouvoir à P. Pragnère ne participent pas au vote.

Nombre de votants : 35

Pour : 35 (le Groupe Majoritaire, M. Roques Etienne - pouvoir de P. Bonnacarrère-, E. Nadjar, D. Pechdo - pouvoir de P. Bedier-)

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Catherine-Lagarde Mazel
Directrice générale adjointe des services

AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSURANCES

38 / 75 - Site de Pélissier - Mise à disposition de terrain pour la reconversion du parc à charbon de l'ancienne centrale thermique en parc photovoltaïque au sol - Approbation de la convention de partenariat et de la promesse de bail avec le groupement SIPEnR - IRISOLARIS

L'an deux mille dix huit, le neuf avril

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 avril 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Muriel ROQUES ETIENNE, Elodie NADJAR, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Bruno CRUSEL donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Odile LACAZE
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Dominique PECHDO
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

38 / 75 - Site de Pélissier - Mise à disposition de terrain pour la reconversion du parc à charbon de l'ancienne centrale thermique en parc photovoltaïque au sol - Approbation de la convention de partenariat et de la promesse de bail avec le groupement SIPEnR - IRISOLARIS

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 28 mars 2018

Service pilote : Patrimoine privé communal

Autres services concernés :

Aménagement et environnement

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Patrick Bêteille

Patrick BETEILLE, rapporteur

Par délibération en date du 20 novembre 2017, vous avez acté le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt concernant la mise à disposition de terrain pour la reconversion du parc à charbon de l'ancienne centrale thermique en parc à charbon.

A l'issue d'une procédure de publicité selon les obligations fixées par l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, la commission spécifique a retenu la proposition formulée par le groupement constitué par la Société d'Économie Mixte SIPEnR (mandataire) / Sarl IRISOLARIS comme étant la plus adaptée au projet de la collectivité.

Il convient désormais à l'assemblée délibérante d'approuver la convention de partenariat et la promesse de bail emphytéotique à conclure avec le groupement SEM SIPEnR / Sarl IRISOLARIS.

L'objet de la convention de partenariat est de déterminer les engagements des parties en vue de développer, réaliser et exploiter le projet de centrale photovoltaïque au sol après dépôt d'une candidature à l'appel d'offres CRE 4 ou équivalent en vue d'être désigné comme lauréat.

La convention de partenariat s'appuie également sur la promesse de bail emphytéotique qui fixe les conditions de mise à disposition du terrain situé sur l'ancien parc à charbon pour une superficie d'environ 10 hectares selon le plan annexé.

La promesse de bail est consentie pour une durée de trente mois à compter de sa signature, sauf prorogation d'un commun accord entre les parties.

La durée du bail sera de trente années entières et consécutives à compter de la mise en service de la centrale photovoltaïque.

En contrepartie de la mise à disposition du terrain, la société de projet à créer, s'engage à verser à la ville d'Albi la somme de 55 000 euros à titre d'indemnité d'immobilisation.

Le bail emphytéotique prévoit un premier loyer majoré d'un montant de 170 000 euros qui sera versé dans les deux mois suivant la prise d'effet du bail. Ce montant sera alors réinvesti par la collectivité dans la prise de participation en compte courant à hauteur de 25 % minimum dans la société porteuse de projet à créer.

Le loyer annuel sera ensuite de 10 000 euros pour la durée du bail.

L'actionnariat de la ville évoqué ci-dessus pourra être complété par l'investissement des 55 000 euros d'indemnité d'immobilisation pour disposer de 30 % des parts de la société de projet.

Un regroupement de citoyens pourra également et selon des conditions à définir, se porter acquéreur de parts dans la société, de sorte que l'actionnariat de la ville et du regroupement citoyen puisse représenter 40 % des parts de la société de projet.

La centrale photovoltaïque ainsi que tous travaux et aménagements de raccordement réalisés par la société de projet seront et resteront la propriété de celle-ci ou de ses ayants cause pendant toute la durée du bail et pendant ses éventuels renouvellements ou prorogation.

La ville d'Albi se réserve la possibilité de demander à la société de projet le démantèlement de la centrale photovoltaïque au terme du bail, aux frais de la société de projet.

La convention de partenariat comprend la mise en œuvre d'un comité de pilotage pour suivre l'ensemble des opérations.

Il vous est proposé de désigner les membres de ce comité de pilotage :

Titulaires :

- Adjoint au maire délégué aux Energies
- Adjoint au maire délégué à l'urbanisme
- Conseiller du quartier Breuil Mazicou Les Fontanelles

Suppléants

- Adjoint au maire délégué au Développement Durable
- Conseiller municipal délégué aux affaires juridiques
- Roland Foissac, Conseiller minoritaire

Aussi, il vous est proposé :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat et d'autoriser le maire à la signer,
- d'approuver les termes de la promesse de bail emphytéotique et d'autoriser le maire à la signer,
- de désigner les membres du comité de pilotage dont le rôle est défini dans la convention de partenariat,
- d'autoriser la SEM SIPEnR à déposer le permis de construire de la centrale photovoltaïque,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques,

VU la convention de partenariat,

VU la promesse de bail emphytéotique,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

- les termes de la convention de partenariat avec le groupement SIPEnR / IRISOLARIS,
- les termes de la promesse de bail emphytéotique avec la SEM SIPEnR agissant pour le compte de la société de projet à créer,

DÉCIDE

de désigner membres du comité de pilotage prévu par la convention de partenariat :

Titulaires :

- Adjoint au maire délégué aux Energies
- Adjoint au maire délégué à l'urbanisme
- Conseiller du quartier Breuil Mazicou Les Fontanelles

Suppléants

- Adjoint au maire délégué au Développement Durable
- Conseiller municipal délégué aux affaires juridiques
- Roland Foissac, Conseiller minoritaire

AUTORISE LE MAIRE :

- à signer la convention de partenariat,
- à signer la promesse de bail,
- à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires au bon déroulement de cette opération,

AUTORISE

La SEM SIPEnR à déposer le permis de construire de la centrale photovoltaïque,

DIT QUE

les crédits permettant de lancer cette opération sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Fabien Lacoste du Groupe "Socialiste et Citoyen", le groupe "Albi Bleu Marine - FN", R. Foissac -pouvoir de D. Mas-, P. Pragnère de la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes" et C. Biau du groupe "Socialiste et Citoyen" qui a donné pouvoir à P. Pragnère ne participent pas au vote.

Nombre de votants : 35

Pour : 35 (le Groupe Majoritaire, M. Roques Etienne - pouvoir de P. Bonnacarrère-, E. Nadjar, D. "Pechdo - pouvoir de P. Bedier-)

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Catherine-Lagarde Mazel
Directrice générale adjointe des services

AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSURANCES

39 / 76 - Renouvellement et actualisation du traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel sur la commune d'Albi entre la ville et GRDF

L'an deux mille dix huit, le neuf avril

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 avril 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Patrick BETEILLE, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Muriel ROQUES ETIENNE, Elodie NADJAR, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Bruno CRUSEL donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Odile LACAZE
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Dominique PECHDO
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

39 / 76 - Renouvellement et actualisation du traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel sur la commune d'Albi entre la ville et GRDF

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 28 mars 2018

Service pilote : Patrimoine privé communal

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Patrick Béteille

Patrick BETEILLE, rapporteur

La commune d'Albi dispose d'un réseau de distribution publique de gaz naturel et fait partie de la zone de desserte exclusive de GRDF.

Les relations entre la commune, en sa qualité d'autorité concédante, et GRDF, son concessionnaire, sont formalisées dans un traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel rendu exécutoire le 21 avril 1975 pour une durée de 30 ans.

Ce traité est arrivé à échéance le 21 avril 2005.

En désaccord sur les termes présentés par le concessionnaire lors de la proposition de renouvellement en 2005, la ville d'Albi a souhaité disposer d'éléments de contrôle relatif à l'exécution de la délégation de service public supérieurs à ceux qui étaient proposés, notamment en matière de suivi des investissements et des provisions.

Le projet de contrat proposé en annexe de la présente délibération, en particulier dans son annexe n°1 reprend les demandes formulées par la collectivité.

L'entrée en vigueur du nouveau contrat serait fixée d'un commun accord au 1^{er} janvier 2012, le montant de la redevance qui serait versée à la ville dans un premier temps s'élèverait à 183 601 euros y compris pour l'année 2018.

La redevance serait établie en fonction du linéaire de réseaux posés et du nombre d'habitants de la commune.

Le terme de la concession serait fixé au 31 décembre 2041, terme des trente années du contrat.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article 14 1° de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, qui exclut de son champ d'application les contrats de concession de services conclus avec un opérateur économique lorsqu'il bénéficie, en vertu d'une disposition légalement prise, d'un droit exclusif,

VU l'article 1^{er} de la convention selon lequel l'autorité concédante concède, dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales et par les lois n° 46-628 du 8 avril 1946, n°2003-8 du 3 janvier 2003 et n° 2006-1537 du 7 décembre 2006, au concessionnaire qui accepte, la distribution du gaz naturel, aux conditions du cahier des charges joint et de ses annexes sur le périmètre total de la commune,

VU l'article 14 1° de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 et vu l'article 32 I.3° du décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016, portant obligation de publicité d'un avis d'attribution pour les contrats de concessions de services conclus avec un opérateur économique lorsqu'il bénéficie, en vertu d'une disposition légalement prise, d'un droit exclusif et dont la valeur estimée est égale ou supérieure au seuil européen publié au Journal Officiel de la République française,

L'attribution de la concession à GRDF fera l'objet de la publication d'un avis au Journal Officiel de l'Union Européenne selon les modalités prévues à l'article 16 du décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016, et conformément à l'article 32 III dans un délai maximal de quarante-huit jours à compter de la notification, en l'espèce la date de signature, du traité de concession.

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

- les termes du contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel et les différentes annexes

AUTORISE

le maire à signer la convention de concession pour la distribution publique de gaz naturel avec GRDF et toutes les pièces y afférant.

Fabien Lacoste du Groupe "Socialiste et Citoyen", le groupe "Albi Bleu Marine - FN", R. Foissac -pouvoir de D. Mas-, P. Pragnère de la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes" et C. Biau du groupe "Socialiste et Citoyen" qui a donné pouvoir à P. Pragnère ne participent pas au vote.

Nombre de votants : 35

Pour : 35 (le Groupe Majoritaire, M. Roques Etienne - pouvoir de P. Bonnacarrère-, E. Nadjar, D. Pechdo - pouvoir de P. Bedier-)

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Catherine-Lagarde Mazel
Directrice générale adjointe des services

AMÉNAGEMENTS URBAINS ET PATRIMOINE NATUREL

40 / 77 - 1 % Paysage : aménagement paysager de la rocade – conventions de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la Ville et l'Agglomération

L'an deux mille dix huit, le neuf avril

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 avril 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Muriel ROQUES ETIENNE, Elodie NADJAR, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Bruno CRUSEL donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Odile LACAZE
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Dominique PECHDO
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

40 / 77 - 1 % Paysage : aménagement paysager de la rocade – conventions de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la Ville et l'Agglomération

référence(s) :

Commission environnement - mobilité du 28 mars 2018

Service pilote : Parcs, jardins et espaces naturels

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Pierre-Marie Sene

Pierre-Marie SENES, rapporteur

Dans le cadre du doublement de la rocade d'Albi, des traitements paysagers peuvent bénéficier de subventions au titre du 1 % paysage et développement.

Ces financements servent à cofinancer des projets portés par les collectivités de l'agglomération.

La commune d'Albi a présenté deux projets :

- l'aménagement paysager du talus de la rocade rue Suzanne Langlen pour un montant de subvention de 3 500 €. Ces plantations ont pour vocation, à terme, de créer une bande boisée et un brise vue à la demande des riverains de la rue Suzanne Langlen ;

- l'aménagement paysager du délaissé du giratoire de la rocade situé au droit de l'échangeur route de Castres, côté quartier de Rayssac pour un montant de subvention de 8 500 €. De jeunes arbres ont été plantés afin de constituer un boisement et un peuplement permettant de limiter les interventions d'entretien.

Ces deux aménagements contribuent à la valorisation esthétique de ces espaces fortement fréquentés par les véhicules et permettre de reconstituer un espace favorable à la biodiversité urbaine en lien avec la trame existante.

Ces subventions, d'un montant total de 12 000 €, ont été versées à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois par la DREAL.

En effet, la DREAL a demandé que soit désigné un seul maître d'ouvrage pour porter tous les dossiers de subventions de la Communauté d'agglomération de l'albigeois au titre du 1 % paysage et développement.

Les deux projets de convention soumis au conseil municipal ont pour objet de transférer temporairement la maîtrise d'ouvrage de la commune à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois pour permettre à celle-ci d'agir pour le compte de la commune et percevoir ainsi cette subvention, qui sera ensuite reversé à la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les deux projets de convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage de la commune à la communauté d'Agglomération ci-annexés,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

les deux projets de convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage de la commune à la communauté d'Agglomération de l'Albigeois pour permettre à l'Agglomération d'agir pour le compte de la commune pour percevoir cette subvention, qui sera reversée ensuite à la commune,

AUTORISE

le maire à effectuer toutes les démarches et formalités relatives et notamment à signer les deux conventions de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage de la commune à la Communauté d'Agglomération.

DIT QUE

les recettes sont inscrites au budget de l'exercice en cours.

Fabien Lacoste du Groupe "Socialiste et Citoyen", le groupe "Albi Bleu Marine - FN", R. Foissac -pouvoir de D. Mas-, P. Pragnère de la liste "Ensemble Changeons Albi avec la Gauche et les Ecologistes" et C. Biau du groupe "Socialiste et Citoyen" qui a donné pouvoir à P. Pragnère ne participent pas au vote.

Nombre de votants : 35

Pour : 35 (le Groupe Majoritaire, M. Roques Etienne - pouvoir de P. Bonnacarrère-, E. Nadjar, D. Pechdo - pouvoir de P. Bedier-)

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services

AFFAIRES GÉNÉRALES

41 / 78 - Décisions du Maire

L'an deux mille dix huit, le neuf avril

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 avril 2018,

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Naïma MARENGO

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Enrico SPATARO, Laurence PUJOL, Louis BARRET, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Michèle BARRAU-SARTRES, Jean ESQUERRE, Daniel GAUDEFROY, Zohra BENTAIBA, Anne-Marie NIETO, Pierre-Marie SENES, Jean-Christophe DELAUNAY, Geneviève MARTY, Jean-Marc BARDOU, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Magali CAMBON, Muriel ROQUES ETIENNE, Elodie NADJAR, Fabien LACOSTE, Dominique PECHDO, Roland FOISSAC, Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Julien BACOU

Membres excusés :

Patrick BETEILLE donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Bruno CRUSEL donne pouvoir à Michel FRANQUES
Philippe BONNECARRERE donne pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gisèle DEDIEU
Farah KHELOUFI donne pouvoir à Odile LACAZE
Catherine BIAU donne pouvoir à Pascal PRAGNERE
Patrice BEDIER donne pouvoir à Dominique PECHDO
Dominique MAS donne pouvoir à Roland FOISSAC
Glawdys RAMADJI donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

AFFAIRES GÉNÉRALES

41 / 78 - Décisions du Maire

référence(s) :

Service pilote : Direction générale de services

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) :

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

Par délibération en date du 4 avril 2014, Mme le Maire a été chargée par délégation du conseil municipal de prendre des décisions en vertu des dispositions prescrites à l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales. Elle a de même été autorisée, par la même assemblée, de charger, par arrêté un ou plusieurs adjoints, conseillers municipaux délégués et conseillers municipaux ayant reçu délégation de compétence pour un secteur déterminé, de prendre en son nom, en cas d'empêchement tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui a été donné délégation.

Il est demandé de prendre acte de la liste des décisions prises dans la liste jointe en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L 2122,22 du code général des collectivités territoriales,

VU l'ensemble des décisions prises par le maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

PREND ACTE

de l'ensemble des décisions figurant en annexe de la présente délibération.

Prend acte

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Jean-Luc Bordenave
Directeur général des services